

PRESENTATION
DE LA VIE QUOTIDIENNE
DU NOUVEAU TESTAMENT

Aspects économiques, sociaux
et politiques

EBIOR

2013

Volumes :

1. Présentation géographique du Nouveau Testament
2. Les sources littéraires de la vie de Jésus
3. Présentation historique et chronologique du Nouveau Testament
4. Présentation de la vie quotidienne du Nouveau Testament

AVANT-PROPOS ECONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIAL DU NOUVEAU TESTAMENT

Jésus-Christ, deux termes si souvent réunis que leur signification propre s'estompe le plus souvent :

1. Jésus, « Dieu sauve », un nom porté par de nombreux juifs en Judée à l'époque romaine (notion historique)
2. Christ, « celui qui a reçu l'onction », soit le Messie, titre donné à l'Envoyé de Dieu qui doit sauver Israël (notion théologique)

Jésus-Christ : ces deux termes réunis expriment la continuité entre le « Jésus de l'histoire » et « le Christ de la foi », continuité affirmée

- par saint Paul qui identifie le Jésus d'avant Pâques au Seigneur ressuscité (1Co 9,14 : « De même aussi le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile. »)
- par le concile de Nicée-Constantinople qui, dans la personne du Christ, mêle les **affirmations historiques** en **gras** et *théologiques* en *italique*

*Nous croyons en un seul Seigneur, Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles, Lumière issue de la Lumière, vrai Dieu issu du vrai Dieu, engendré et non créé, consubstantiel au Père et par qui tout a été fait ; qui pour nous les hommes et pour notre salut, est descendu des cieux et s'est incarné du Saint-Esprit **et de la vierge Marie et s'est fait homme. Il a été crucifié pour nous sous Ponce-Pilate, il a souffert et il a été mis au tombeau ; il est ressuscité des morts le troisième jour, conformément aux Écritures; il est monté au Ciel où il siège à la droite du Père. De là, il reviendra dans la gloire pour juger les vivants et les morts, et son règne n'aura pas de fin.***

- par la tradition bimillénaire de l'Église (Jean-Paul II, *Tertio millennio adveniente*, « ...les écrits du Nouveau Testament qui, tout en étant

des documents de croyants, n'en sont pas moins dignes de foi dans tout ce qu'ils rapportent, même comme témoignages historiques »).

Or, depuis plus d'un siècle, l'exégèse classique tend à dissocier le **Jésus de l'histoire**, qui n'est rien ou presque rien, du **Christ de la foi**, considéré comme une pure construction ultérieure de croyants traités comme des rêveurs.

Cependant le commencement de la foi chrétienne réside dans le Jésus historique, dans sa naissance, sa prédication, ses miracles, sa conscience filiale et messianique, sa mort sur la Croix et sa Résurrection. Aussi la connaissance du milieu géographique, historique, chronologique, religieux, économique, social et linguistique où a vécu Jésus doit précéder l'étude littéraire des livres du Nouveau Testament et la recherche de leur signification théologique. Cette étude du milieu doit constituer la base objective qui servira de tremplin aux interprétations postérieures et permettra de vérifier si les indications fournies par les textes sont bien des créations ultérieures ainsi que de simples affabulations comme on l'affirme souvent.

Existe-t-il, dans des domaines vérifiables, de nombreux anachronismes, inventions et erreurs flagrantes, en particulier dans les Évangiles ? Répondre à cette question permettra de mieux situer la portée des textes et la validité des hypothèses exégétiques.

Cependant, force est de constater que la plupart des bibles et des manuels bibliques négligent ou même ignorent ces considérations, jugées trop communes ou même inutiles pour le salut de chacun.

Les différentes bibles francophones, catholiques et protestantes (Jérusalem, SEGOND, TOB) présentent des tableaux détaillés des poids et mesures bibliques ainsi que des principales monnaies utilisées à cette époque, avec une mention pour le remarquable tableau monétaire de la Bible de Jérusalem qui reste cependant insuffisant. Par contre aucune de ces bibles ne s'intéresse aux aspects sociaux, économiques et institutionnels qui ne sont pas évoqués.

La situation est meilleure dans les manuels bibliques de langue française mais avec de nombreuses lacunes :

* A.GEORGE et P.GRELOT, *Introduction à la Bible*, Tome III : Le Nouveau Testament, volume 1 : **Au seuil de l'ère chrétienne**, Desclée, 1976 :

Les aspects sociaux et économiques sont présentés, de manière correcte mais trop succincte.

* Raymond. E.BROWN, *Que sait-on du Nouveau Testament ?*, Bayard, 1997 (édition anglaise) et 2000 (édition française)

Seuls les aspects sociaux sont présentés, de manière correcte mais insuffisante. Les aspects économiques et institutionnels ne sont pas traités

* Daniel MARGUERAT, *Introduction au Nouveau Testament*, Labor et Fides, 2001

Comme pour les aspects géographiques, les aspects économiques, sociaux et institutionnels sont totalement ignorés.

Par contre, il faut mentionner la publication récente de la grande encyclopédie de la Bible, traduite de l'anglais, qui traite de manière détaillée des différents domaines abordés dans cette étude ainsi que l'ouvrage collectif, *Le monde où vivait Jésus*, remarquable par son étude approfondie des différents aspects sociaux du monde gréco-romain et du monde juif.

C'est pour réparer ces oublis et insuffisances ainsi que pour permettre au lecteur de se forger une opinion par lui-même que le site EBIOR propose sur ce thème de nombreux outils, sous forme d'un fichier facilement imprimable et téléchargeable :

1. un glossaire économique présentant 57 entrées

2. un glossaire social présentant 20 entrées

3. un glossaire politique présentant 30 entrées

4. de nombreuses annexes :

- les principales mesures de capacité, de longueur et de poids du monde biblique
- les grandes lignes de la fiscalité de l'époque
- les systèmes monétaires juifs, grecs et romains avec de nombreux tableaux de conversion et de correspondance

Insistons sur le point suivant : les études qui suivent ne fournissent que les informations de base nécessaires pour mieux comprendre l'environnement économique, politique et social où a vécu Jésus de Nazareth. Elles sont nécessaires mais non suffisantes pour toute étude et même pour toute lecture du Nouveau Testament.

Pour en connaître plus, le lecteur est prié de se référer au site WEB www.ebior.org

EBIOR Etudes BIbliques sur ORdinateur

Fernand LEMOINE

site www.ebior.org

Glossaire économique et monétaire

AGRICULTURE

Le Jourdain étant situé en-dessous du niveau de la mer, l'irrigation est impossible en Terre sainte à la différence de l'Égypte et de la Mésopotamie. L'agriculture dépend donc exclusivement de la pluie et atteint des rendements élevés, même si les disettes ne sont pas rares. Les trois cultures principales sont le blé, l'olivier et la vigne soit la célèbre trilogie méditerranéenne. L'orge, cultivée principalement en Idumée, est destinée à l'alimentation des animaux et des populations pauvres. Par opposition, les dattes de la mer Morte et de la vallée du Jourdain procurent des revenus très élevés. Quant au baumier, les plantations de Jéricho constituent une propriété impériale car ce sont les seules productions dans tout l'empire romain. De manière diversifiée, la culture de lin se répand en Galilée, particulièrement autour de Scythopolis alors que la Judée produit surtout de la laine. L'agriculture, fondée sur des propriétés de un à deux hectares et encouragée par les rabbins à l'inverse du commerce, reste la base d'une société composée essentiellement de paysans souvent endettés dont le niveau de vie n'est pas très élevé.

ARBRE

- Le sycomore (**Lc 19,3-4**) [*figus sycomorus*] est un robuste parent du figuier adapté aux pays chauds dont le bois, léger et incombustible, est utilisé pour la construction.
- Le caroubier (**Lc 15,16**) est un arbre sauvage ou cultivé, donnant des gousses dont se nourrissent les animaux
- Le dattier est un arbre très élevé qui déploie des palmes de deux mètres de long, symbole de victoire. La foule en agite le jour de l'entrée de Jésus à Jérusalem (**Jn 12,13**) ainsi que les saints dans le ciel (**Ap 7,9**).

AS

Grec *assarion*, d'après le latin *as*. Petite monnaie de cuivre, représentant le seizième du denier. Pour avoir une idée du coût de la vie, deux moineaux s'achetaient pour un as (**Mt 10,29**) et cinq pour deux as (**Lc 12,6**)

BATH

En grec, *batos*, transposition de l'hébreu *bath*. Unité de base pour la mesure des liquides, citée en (**Lc 16,6**), soit entre 21 et 45 litres. Remarquons que l'évangéliste Luc connaît bien les coutumes juives puisqu'il distingue les mesures pour les solides des mesures pour les liquides alors que la TOB et la Bible de Jérusalem traduisent de manière uniforme et imprécise par "cent jarres" ou "cent barils".

BOISSON

Comme l'eau est rarement potable, le vin produit à partir de raisin constitue la boisson par excellence. Il faut également ajouter d'autres boissons comme l'hydromel, fabriqué à partir de miel dilué dans de l'eau puis fermenté, des vins doux parfumés aux épices [cardamome, safran ou myrrhe (**Mc 15,23**)] obtenus en ajoutant des raisins secs ou du miel après l'arrêt de la fermentation, du vin de dattes, deux fois plus sucré que le raisin, du vin de figues et du vin de caroube. Comme les Gréco-romains, les Juifs de l'Antiquité méprisaient la bière qu'ils considéraient comme une boisson de barbare.

BRASSE

Mesure de longueur grecque, citée en (**Ac 27,8**) où 20 brasses représentent 35 mètres de profondeur

CÉRÉALES

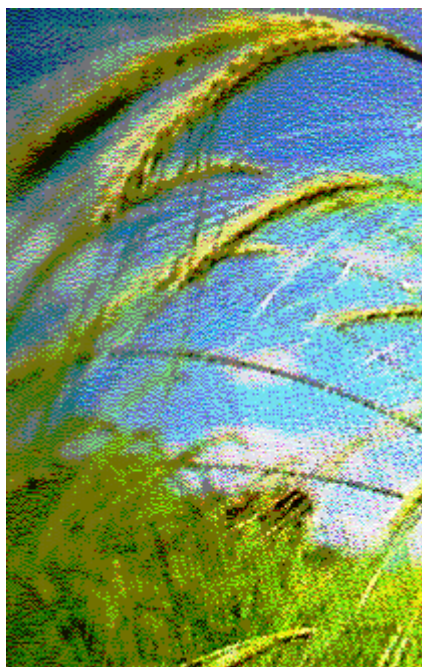


Figure 1 Blé



Figure 2 Orge

SOURCE : Les nourritures aux temps de la Bible, p.20

Dans la liste des sept espèces {**Dt 8,8**} ce sont deux céréales qui sont citées en tête, le blé (*triticum durum*) et l'orge (*hordeum vulgare*). Ce fait illustre bien le rôle capital joué par les céréales dans l'alimentation humaine. Les botanistes modernes estiment d'ailleurs que cette céréale trouve son origine en Palestine même car une espèce sauvage très ancienne a été découverte dans les montagnes de Haute-Galilée. Car le blé dont les grains murs contiennent des protéines, des lipides et des vitamines peut être considéré comme la meilleure source d'aliment végétal. Toutefois, comme il est difficile à digérer à l'état pur, il est consommé bouilli sous forme de gruau, cuit au four sous forme de pain et

même, mélangé avec de l'eau, sous forme de bière, après fermentation. Le blé ne se mange frais que pendant une courte période, au début du printemps, comme le firent Jésus et ses disciples en traversant un champ un jour de sabbat (**Mt 12,1 ; M2,23 ; Lc 6,1**). On l'appelle alors le « blé nouveau ». Par contre le blé n'arrive à maturité pour la récolte qu'à la période de la fête de la Pentecôte, cinquante jours après la pâque juive. Les agriculteurs ne moissonnent pas les bords de leurs champs, pour permettre le glanage par les pauvres {**Lv 23,22**}, à condition que celui-ci se fasse exclusivement à la main. Après la moisson, le blé est battu avec un râteau traditionnel pour séparer les grains de la tige puis séché au sol pour être entreposé dans des greniers. De même, l'orge peut avoir ses origines lui-aussi en Palestine. Servant de fourrage, il n'est consommé que par les pauvres ou en période de disette. et est moins bien considéré que le blé {**Dt 20,19**}. L'orge, dont le nom hébreu *aviv* {**Ex 13,4 ; Ex 23,15**} désigne le printemps, arrive à maturité à la période de la pâque ; à l'époque du Christ, son degré de murissement servait au Sanhédrin pour ajouter un mois supplémentaire au calendrier et permettre ainsi sa récolte.

CHEMIN DE SABBAT

Mesure de longueur juive, correspondant à la distance maximale qui pouvait être parcourue pendant le sabbat soit deux mille coudées. C'est la distance approximative entre Jérusalem et le mont des Oliviers soit un kilomètre

CHÉNICÉ

Mesure grecque de capacité, citée en (**Ap 6,6**) soit un peu plus d'un litre. La TOB, selon son habitude, et la Nouvelle SEGOND, contrairement à son habitude, traduisent de manière banale et imprécise par "une mesure de blé et trois mesures d'orge " alors que la Bible de Jérusalem transpose en unité moderne "un litre de blé, trois litres d'orge".

COMMERCE

Le commerce se développe progressivement depuis l'époque de l'Ancien Testament. Une centaine de produits de luxe sont importés en Palestine à l'époque du Christ. : épices, parfums, bijoux, pierres précieuses, verre et vin grec ainsi que des produits essentiels comme les métaux, le bois et le marbre. En sens inverse, le pays exporte principalement des olives renommées jusqu'en Italie, ainsi que les dattes de Jéricho et le fameux baume, deux produits de luxe. Ce commerce international, par voie terrestre et par voie maritime via la mer Rouge ne doit toutefois pas faire oublier l'importance des foires et des marchés locaux ainsi que leur rôle dans l'activité des villes. Là aussi, l'huile est une des denrées vendues (**Mt 25,9**) et peut même servir de monnaie d'échange (**Lc 16,6 ; Ap 18,11-13**). Si le Temple de Jérusalem occupe une place centrale dans l'économie juive [achat d'encens, d'animaux et de vaisselles, rémunération des prêtres, change systématique des monnaies étrangères, hébergement des

pèlerins] en nécessitant un commerce très important, l'agriculture reste cependant la base de l'économie et la principale source de l'emploi.. En effet le commerce fait l'objet de réticences de la part des rabbins, attitude qui se rencontre également dans le monde gréco-romain.

CONSERVATION

La conservation des aliments constitue depuis toujours un problème permanent, évoqué par Jésus dans une parabole (**Lc 12,16-21**). Très tôt, les hommes creusèrent d'énormes fosses circulaires dans le sol pour stocker le grain venant de tous les alentours. Le Temple constitue un exemple de ce stockage collectif. Par la suite, des jarres en terre cuite, fermées hermétiquement par des bouchons faits de paille et de boue et rendues étanches par un enduit de bitume, permirent un stockage domestique. Ces récipients, dont la capacité peut varier de 250 à 1800 litres permettent de conserver de l'huile d'olive, du vin, des sauces, du vinaigre ainsi que des légumes et des fruits déshydratés.

L'eau pour les usages courants est stockée dans de grandes réserves dans les cours des maisons alors que l'eau destinée à la purification est conservée dans de grandes jarres en pierre (**Jn 2,6**), considérées comme exemptes de toute impureté rituelle. Diverses techniques de conservation sont également employées : l'enfouissement dans la terre, dans l'eau fraîche et même dans la neige, l'utilisation de vinaigre pour conserver les légumes, de sel pour les olives ainsi que pour les poissons et le fumage pour la viande.

COUDÉE

Mesure de longueur juive [en grec *pèchus*], citée en (**Mt 6,27** ; **Jn 21,8** ; **Ap 21,17**) représentant entre 45 et 55 cm. Les apôtres pêchaient donc à une centaine de mètres du rivage du lac de Galilée. A la différence de la Bible de JERUSALEM et de la Nouvelle SEGOND, la TOB fait complètement disparaître la notion de mesure dans sa traduction ("prolonger tant soit peu son existence").

DENIER

Grec *dénarion*, d'après le latin *denarius*. Pièce romaine en argent d'environ quatre grammes qui correspond au salaire d'un ouvrier agricole pour une journée de travail (**Mt 20,2**). Elle est appelée monnaie du tribut en (**Mt 22,19**) parce qu'elle était utilisée pour payer l'impôt au fisc impérial romain. La réponse fournie à Jésus par les pharisiens peut s'appliquer indifféremment à une pièce émise par Jules César, par Auguste ou par Tibère. Une explication différente a été proposée : voir ci-dessous à propos du [lepton](#). En (**Mt 18,28**), la somme de cent deniers sert à désigner une petite somme.

Quelques indications de prix sont intéressantes pour connaître le coût de la vie : une livre [325 grammes] d'un parfum réputé comme le nard coûtait 300 deniers (**Jn 12,5**) alors qu'une somme de cent deniers était insuffisante pour acheter du pain qui nourrirait une grande foule (**Jn 6,7**). Un chénice de blé ou trois chénices d'orge coûtaient un denier (**Ap 6,6**) ce qui indique bien la valeur relative de ces

deux céréales. Par opposition avec la Bible de JERUSALEM et la Nouvelle SEGOND, la TOB traduit le texte de **Lc 7,41** de manière banale et imprécise par "*cinq cent pièces d'argent*" et celui de **Mt 20,2** par "*une pièce d'argent*".

DIDRACHME

Grec *didrachmon* signifiant double drachme. Cette pièce d'argent représentait l'impôt annuel du au Temple par tout juif mâle âgé d'au moins vingt ans, en Palestine comme en diaspora. Cf. (**Ex 30,13-15**) qui mentionne l'impôt d'un demi-sicle pour le Seigneur de poids équivalent à celui de l'époque du Christ. Il était perçu un peu partout par des agents du fisc juif, comme ceux de Capharnaüm cités en (**Mt 17,24**) et devait être payé en monnaie d'argent de Tyr (étalon attique) qui était réputée. C'est le salaire de deux journées de travail d'un ouvrier moyen.

DRACHME

Grec *drachmé*. Monnaie grecque d'argent d'un poids de 3,5 grammes. Elle correspond à environ un denier romain ou à seize as de cuivre et est citée dans le passage de la femme recherchant une pièce perdue (**Lc 15,8**). C'est le salaire d'une journée de travail d'un ouvrier moyen. Par opposition avec la Bible de JERUSALEM et la Nouvelle SEGOND, la TOB traduit de manière banale et imprécise par "dix pièces d'argent".

EAU

Les citernes imperméables tapissées de chaux permettent de collecter l'eau dans les villes [une quarantaine autour du Temple de Jérusalem] et les aqueducs romains acheminent l'eau depuis des sources fort éloignées. Toutefois bien des femmes à la campagne doivent se rendre chaque jour au puits le plus proche pour y puise de l'eau avec une cruche en terre ou un seau en bois. La réalisation la plus spectaculaire reste le tunnel d'Ézéchias creusé pour amener l'eau de la source de Gihon, en-dehors de Jérusalem vers la piscine de Siloé situé à sa sortie.

ÉCLAIRAGE

Il est à base d'huile d'olive, de suif, de résine ou de poix. Les lampes se présentent sous forme d'une coupelle où trempe une mèche de chanvre ou d'une chandelle. Elles peuvent être placées sur un pied (**Lc 8,16**), suspendues au plafond par des chaines ou fixées à l'extérieur à des perches.

ÉLEVAGE

Comme la viande reste rare, les animaux sont donc élevés en premier lieu pour leur lait (**1Co 9,7**), Ce sont principalement des moutons et des chèvres, qui broutent les feuilles les plus dures et les écorces des arbres, dans n'importe quel environnement. Par contre la vache ne peut être élevée que dans la riche plaine côtière et reste un animal assez rare. L'élevage laitier nécessite une importante

main d'œuvre, masculine et féminine, pour un travail permanent et parfois dangereux. À l'époque du Nouveau Testament, les bergers sont devenus des salariés se préoccupant peu de troupeau qui ne leur appartenait pas (**Jn 10,12-13**).

EPHA

Unité de base pour la mesure des solides, non citée dans le Nouveau Testament, représentant entre 21 et 45 litres.

FLORE

Plus d'une centaine d'espèces de plantes sont mentionnées dans la Bible. Voici celles qui sont citées dans le Nouveau Testament :

- Le lin (**Mt 23,59**) dont les fibres sont filées pour fabriquer des toiles, des vêtements ou des linceuls
- L'hysope (**Jn 19,29**) [*origanum syriacum*] est une plante poussant sur les rochers en buissons odorants Elle est employée pour l'aspersion de sang lors des rituels et sert également de condiment sur le pain arrosé d'huile d'olive. C'est fixée à une branche d'hysope que des soldats tendirent une éponge à Jésus sur la croix.
- Le lis Ce terme peut désigner plusieurs fleurs comme la reine des prés, une sorte de marguerite [*chrysanthemum coronarium*], le lis blanc [*lilium candidum*] ou l'anémone des prés [*anemone coronaria*].
- La menthe est une plante poussant à l'état sauvage qui sert à parfumer les aliments comme le fenouil ou aneth [*nigella sativa*] et le cumin [*cuminum cyminum*], tous les trois cités en (**Mt 23,23**)
- La moutarde ou sénevé noir [*brassica nigra*] est une herbe, dont les graines minuscules servent à relever la nourriture ou à produire de l'huile. Poussant à l'état sauvage, elle peut dépasser un mètre de haut et a été cultivée intensivement pendant l'époque biblique
- Les épines constituent un terme générique s'appliquant à plus de 200 variétés courantes. Celles utilisées pour tresser la couronne de Jésus (**Mt 27,27-29**) proviennent peut-être du *ziziphus spina christi*.
- L'armoise (**Ap 8,10-11**) est une absinthe amère, symbole de chagrin
- L'ivraie (**Mt 13,24-35**) [*lolium temulentum*] possède des grains qui présentent la même forme et la même taille que ceux du blé. Difficiles à séparer, ils continuent à pousser avec la nouvelle culture.

- Le fiel est une substance toxique, sans doute la ciguë [*conium maculatum*] qui fleurit au printemps.
- La rue (**Lc 11,42**) [*ruta chalegensis*] est un arbuste fort utilisé comme plante médicinale dont on extrait une huile utilisée comme antispasmodique.
- Le roseau (**Mt 27,29**) [*phragmites australis*] sert à la production d'objets courants : flûtes, plumes de scribes, cannes, vannerie
- Les chardons (**Lc 6,44**) constituent un terme générique pour désigner le chardon syrien [*notobesis syriaca*], l'échinops [*echinops viscosus*] ou le chardon doré, également appelé ronces (*scolymus maculatus*).

HABITAT

Cœur de la vie juive, l'habitat a beaucoup évolué selon les périodes. Les campements sous tente, comme à l'époque patriarcale, continuent à être utilisés par les bergers et les soldats. La meilleure qualité de tente est fabriquée en poil de chèvre de Cilicie, dont c'est la spécialité comme pour l'apôtre Paul (**Ac 18,3**). Mais la majorité de la population vit dans des maisons construites en pierre [grès, calcaire et basalte] ou en briques séchées au soleil ou cuites au four. Elles sont composées de boue, de paille et de fibres de palmes. Le sol est en terre battue et le toit est souvent recouvert de clayonnage de bois, de paille et d'argile compacté, facile à percer (**Mc 2,3-4**).

Le plan des maisons villageoises reste simple : une cour centrale entourée de pièces sur trois côtés, des fenêtres petites et peu nombreuses, de vastes toits plats accessibles par un escalier extérieur, un espace séparé pour les bêtes et un autre pour les êtres humains. Peu de mobilier, seulement de simples matelas bourrés de laine. Ces maisons ne possèdent ni cuisine ni salle à manger. Les gens mangent autour d'une table basse ou sur une natte étendue dans la pièce commune. Quand le temps le permet, ils mangent dans la cour ou même sur le toit plat de leur maison. C'est également dans la cour que se trouvent différents fourneaux d'argile de tailles différentes servant à cuire des aliments souvent mélangés avec de la paille. Quant aux réserves de nourriture, elles sont stockées dans les différentes pièces.



Figure 3 Maison villageoise type

SOURCE : La vie quotidienne au temps de Jésus, p.45

Remarquons particulièrement la cour intérieure avec le puit, les animaux et la meule, l'escalier extérieur et les activités sur les toits

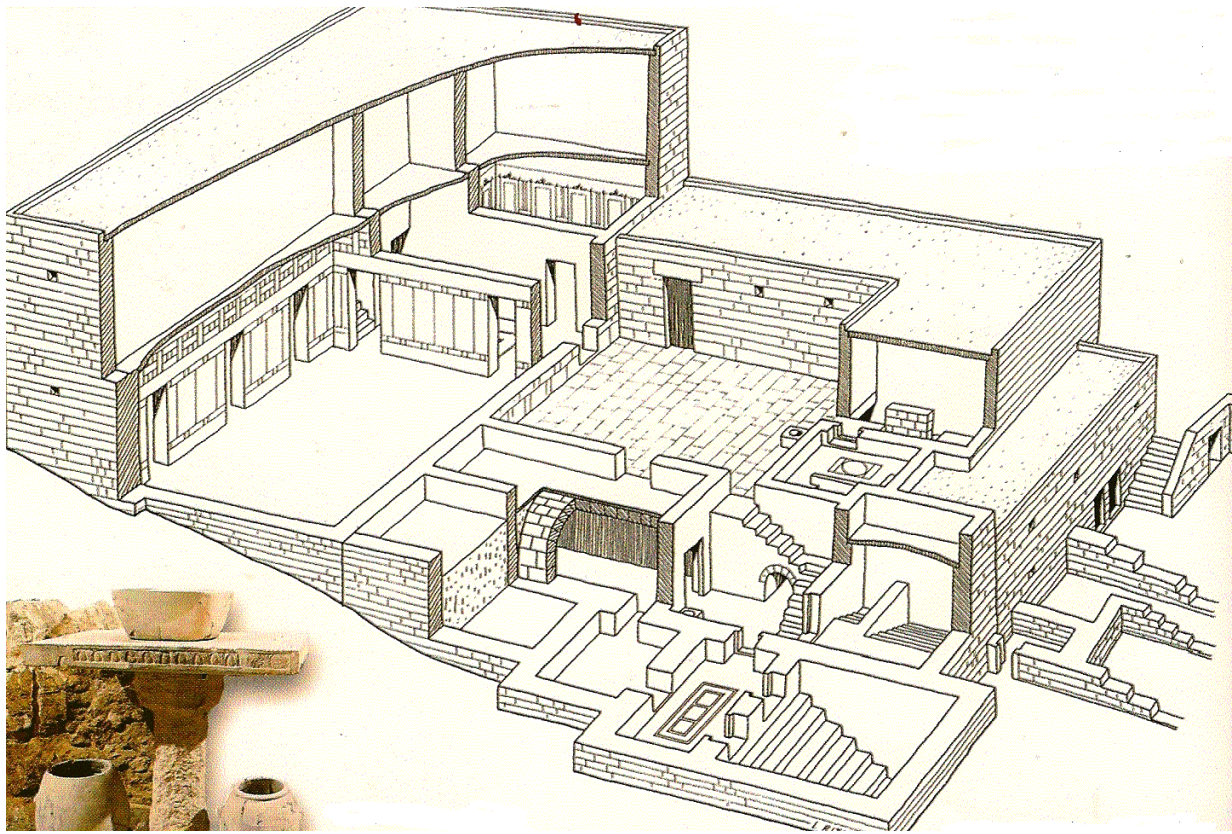


Figure 4 Maison de riche

SOURCE : La vie quotidienne au temps de Jésus, p.38

Villa découverte dans le quartier juif de la Veille Ville de Jérusalem avec une grande salle de réception sur la gauche et de nombreux bains pour la purification

Les riches disposent quant à eux d'habitations plus luxueuses, avec des cours à colonnades, des toits en pente recouverts de tuiles, des murs décorés par des fresques, des pavements recouverts de mosaïques constituées de petits cubes de verre noirs et blancs à motifs géométriques ou représentant des fruits. de vastes celliers pour entreposer des jarres de blé, de vin et d'huile, des bains rituels, des citernes ainsi que de véritables lits, des ustensiles de cuisine, en pierre et en verre.. Ces habitations possèdent également une cuisine, réservée à la cuisson des aliments, possédant plusieurs fourneaux de pierre et de nombreux ustensiles de ménage ainsi qu'une salle à manger, réservée aux repas. Elles sont également pourvues de bains privés munis de bains de vapeur obtenus en versant de l'eau sur le plancher chauffé par de l'air circulant par en-dessous et produits par un fourneau attenant

KOR

En grec, *koros*, transposition de l'hébreu *kor*. Unité de mesure des solides, citée en (Lc 16,7) représentant entre 210 et 450 litres. Remarquons que l'évangéliste Luc connaît bien les coutumes juives.

LAIT

Le lait de chèvre, le plus digeste de tous, et dans une moindre mesure celui de brebis, est plus courant que le lait provenant de la vache. Comme le lait ne se conserve pas sous un climat chaud, les différents textes parlant de la nourriture des enfants (**1Co 3,2** ; **He 5,12** ; **1P 2,2**) concerne probablement du lait maternel. Dans les autres cas, il doit s'agir d'une sorte de beurre ou plus exactement de lait fermenté, comportant un peu de matière grasse, qui est salé et séché au soleil pour être déshydraté. Lors du barattage qui sépare la matière grasse du reste du lait, le petit lait est soutiré à part, pour en faire une boisson rafraichissante ou une crème épaisse, riche et de couleur jaune foncé. Les lois juives sur l'alimentation exigeait la séparation stricte entre les produits lactés décrits ci-dessus et les produits carnés.

LEPTE

Grec *lepton*, hébreu *prutah*. La plus petite pièce en circulation, valant ½ quadrans ou 1/8 d'as. C'est tout ce que possédait une veuve pauvre qui déposa deux leptes dans le tronc du trésor du Temple (**Mc 12,42** ; **Lc 21,2**). Nous dirions deux centimes. Ce terme de lepton est également mentionné en (**Mt 5,26** ; **Lc 12,59**) pour désigner une somme infime. Ce sont des monnaies en bronze de ce type qui furent frappées par des rois juifs comme Alexandre Jamnée qui régna de 103 à 76 avant Jésus-Christ et Hérode Agrippa II ainsi que par Ponce Pilate durant son mandat en Judée.

Or le texte occidental du Codex de Bèze formule ainsi la réponse de Jésus en (**Lc 20,24**) : " Montre-moi la monnaie ; de qui a-t-elle (une) image et l'inscription ? ". Il demandait donc de qui cette monnaie portait une image, sans doute parce que les pharisiens lui avaient présenté une pièce portant, non pas le portrait de l'empereur comme sur un denier, mais un de ses symboles religieux [*lituus* ou *simpulum*] comme sur les pièces de Pilate. On comprend alors mieux comment les pharisiens peuvent tendre leur piège en utilisant une monnaie romaine, symbole de la puissance occupante, mais respectant les interdits religieux de non figuration humaine. D'ailleurs, dans l'interprétation habituelle du denier, les pharisiens auraient eux-mêmes transgressé la loi mosaïque et se seraient pris à leur propre piège. Par opposition avec la Nouvelle SEGOND, la TOB et la Bible de JERUSALEM traduisent (**Mc 12,42** ; **Lc 21,2**) de manière banale et imprécise par "deux petites pièces " ou "deux piécettes" alors qu'elles traduisent (**Lc 12,59**) de manière précise par "dernier centime" ou "dernier sou". Pourtant, il s'agit du même mot grec..

LIVRE

En grec *litra*. Mesure de poids romaine, citée en (**Jn 12,3** ; **Jn 19,39**) représentant environ 325 grammes. Le poids du mélange de myrrhe, gomme-résine, et d'aloès, sorte de parfum, destiné à l'embaumement du corps de Jésus dépassait donc plus de 30 kilos.

MÉTRÈTE

Mesure de longueur grecque, citée en (**Jn 2,6**) soit environ 35 à 40 litres. La TOB, la Bible de JERUSALEM et la Nouvelle SEGOND traduisent de manière banale et imprécise par "deux à trois trois mesures".

MILLE

Représentant 1000 pas, mesure romaine de longueur, citée en (**Mt 5,41**) soit environ 1480 mètres.

MINE

Grec *mnâ*. Monnaie de compte qui vaut cent drachmes et qui n'existe pas sous forme de pièce. Elle correspond à 1/60 de talent soit 570 grammes d'argent. La parabole des mines en (**Lc 19,13-25**) mentionne respectivement des sommes de dix mines (1000 drachmes), de cinq mines (500 drachmes) et d'une mine (100 drachmes).

MOULIN

Il existe deux sortes de moulin :

- Le moulin domestique, composé de deux petites meules superposées, qui permet de travailler assis pour produire en une heure de travail un kilo de farine de blé ou d'autres céréales. Cela correspond au pain de la journée (**Lc 11,3**)
- Le moulin industriel, sorte de sablier géant composé en-haut d'une meule pivotante qui déverse peu à peu le grain sur la meule d'en bas qui les broie finement. Ce procédé permet d'obtenir environ cinq kilos de farine par heure.

NOURRITURE

En premier lieu, il faut citer les sept espèces de la Terre Sainte : blé, orge, vigne, figuier, grenadier, olive, miel {**Dt 8,8**}.



Figure 5 Grenade



Figure 6 Figs



Figure 7 Dattes

SOURCE : Les nourritures aux temps de la Bible, p.20 et 21

S'y ajoutent

- des fruits comme le caroube qui produit une gomme riche en fibres (**Lc 15,16**), et dont la feuille est riche en tanin; le cédrat, ancêtre des agrumes et élément essentiel de la fête des Huttes ; les noix utilisées pour l'éclairage et comme nourriture ; les amandes, dont l'huile est utilisée en cuisine et comme combustible ainsi que les câpres . Les dattes, dont le jus sucré et épais obtenu en faisant bouillir des dattes dans de l'eau puis en faisant doucement réduire le jus obtenu peut être assimilé au miel cité dans les sept espèces..
- des légumes cultivés comme les courgettes, les poireaux, les oignons blancs originaires de la bande côtière, l'ail au goût prononcé ainsi que des herbes

sauvages, comme la menthe et la rue (**Lc 11,42**), la mauve, la soude ou salicorne au gout salé ainsi que la chicorée au gout amer.

- des légumes secs comme les lentilles, les pistaches et les fèves.

Toutefois il ne faut pas oublier que les tomates, aubergines, poivrons et concombres étaient inconnus dans l'antiquité. Au contraire des riches qui en consommaient régulièrement, les pauvres mangeaient rarement de la viande, principalement aux jours de fête et aux grandes occasions (**Lc 15,27**)

OLIVE

Une variété sauvage d'olive pousse dans les forêts d'Israël. Toutefois, très rapidement, les agriculteurs ont greffé sur des oliviers sauvages des rameaux produisant des fruits plus gros. Cette méthode est évoquée par saint Paul en (**Rm 11,17**). L'olivier est un arbre résistant qui peut vivre très longtemps grâce à des rejetons [en hébreu, *netzer*, à l'origine du nom de Nazareth] qu'on laisse pousser autour d'un vieux tronc. L'huile d'olive se révèle indispensable pour ses nombreux usages : sacrifice à Dieu dans le Temple, consécration des rois et des prêtres, cosmétique et remède (**Mc 6,13 ; Lc 10,34**), combustible des lampes à huile pour l'éclairage et pour le chandelier du Temple, et bien entendu son utilisation en cuisine. Pour les consommer crues, on les faisait séjourner au préalable dans de la saumure pour leur faire perdre leur amertume. Bien que plus petites et moins charnues que les olives égyptiennes, les olives d'Israël sont appréciées des romains pour leur grande quantité d'huile.



Figure 8 Olives

SOURCE : Les nourritures aux temps de la Bible, p.21

Les oliviers fleurissent en mai, pendant la période de cinquante jour entre la Pâque et la Pentecôte et la récolte a lieu vers la fin du mois d'octobre. La méthode brutale de battre les branches avec des gaules est remplacée à l'époque du Christ par un simple secouement des branches, méthode moins brutale qui permettait aux pauvres de récupérer les olives restées sur l'arbre. Le

bois de l'olivier a lui aussi de nombreux usages : fabrication de paniers à partir des branches les plus fines, fabrication de meubles à partir du tronc ou des plus grosses branches.

PAIN

Le pain constitue la base de l'alimentation pour tous et est très souvent mentionné dans la Bible (**Mc 6,8**).



*Une jeune fille en costume
d'époque moud du grain
avec une meule manuelle
à l'ancienne.*

Toutefois sa fabrication nécessite un dur travail physique généralement réservé aux femmes. En effet tous les matins celles-ci doivent moudre le grain à la main avec une meule de pierre pendant plusieurs heures pour nourrir toute la famille.

Figure 9 Meule pour l'alimentation

SOURCE : Les nourritures aux temps de la Bible, p.29

Après la mouture, elles mélangent la farine avec de l'eau et du sel puis la pétrissent en y ajoutant du levain (**Mt 13,33 ; Lc 13,20**). Celui-ci consiste en un morceau de pâte vieux de trois semaines dans lequel les ferments se développent naturellement. Du jus de raisin frais ou de la compote de pommes peuvent également être utilisés. La cuisson, qui ne prend que quelques minutes, peut se faire sur des pierres chauffées sur un lit de braises ou plus généralement dans des fours en argile situés dans la cour de la maison. De plus grands fours, appartenant à des boulangers professionnels. Les excréments d'animaux domestiques constitue le combustible le plus employé bien que Jésus ait allumé un feu de charbon de bois en (**Jn 21,9**).

Plusieurs sortes de pain existent également,

- un pain rustique de forme ronde irrégulière [peut-être mentionné en (**Mc 6,38**)], semblable à des pierres plates ce qui explique leur association en (**Mt 7,9 ; Mt 4,3**)
- des gâteaux sans saveur sucrée, pétri avec de l'huile d'olive et souvent garnis de fruits secs

PARFUM

Quelques parfums sont mentionnés dans le Nouveau Testament

- L'aloès (**Jn 19,30-40**) dont la résine et l'huile sont utilisés comme parfum et pour embaumer les morts, mélangé à de la myrrhe
- L'encens (**Mt 2,11**), gomme très chère provenant du sud de l'Arabie qui constitue un des cadeaux offerts par les mages. Mélangée à des épices, sa combustion produit un parfum suave sur l'autel du Temple de Jérusalem.
- La myrrhe [*cistus incanus*] est une gomme brun-jaune, provenant d'une résine tirée d'un arbuste originaire du sud de l'Arabie. Constituant un des cadeaux offerts par les mages, elle sert d'ingrédient de base à la fabrication de l'huile de l'onction. Elle sert également à embaumer les morts et, mélangée à du vin, à calmer la douleur (**Mc 15,23**).
- Le nard est un parfum précieux et couteux, originaire de l'Inde, utilisé lors de l'onction de Jésus à Béthanie (**Mc 14,3-9 ; Jn 12,1-8**)
- Le baume est un produit pharmaceutique et cosmétique, extrêmement renommé dans le monde romain et produit uniquement à Ein Gedi et à Jéricho [Flavius Josèphe, Antiquités juives 14,4,1]. L'arbre précieux qui le produisait goutte à goutte a disparu de nos jours. Selon l'auteur romain Pline l'Ancien, le suc du baumier, fort cher, était fréquemment falsifié. L'écorce des branches, mélangée dans de l'eau bouillante avec de l'huile d'olive, fournit également une huile aromatique.

PARURE

La parure manifeste le statut social et la richesse de la personne qui la porte. D'où l'avertissement donné aux femmes de privilégier la vie spirituelle (**1P 3,3 ; 1Tm 2,9**). Des bijoux [colliers, bracelets, chaînes de cheville, anneaux] en or, des parfums raffinés comme le nard contenu dans un flacon d'albâtre (**Mt 26,7 ; Lc 14,3**), la myrrhe et l'encens (**Mt 2,11**) utilisé au service du Temple, ainsi que le baume de Jéricho, aujourd'hui disparu, le fond de teint, soit une poudre minérale mouillée d'huile, le masque facial, de longs cheveux nattés, les sourcils et les cils accentués en noir, du fard à paupière composé de sulfite de plomb de couleur noire et de sulfure d'antimoine de couleur bleue, du vernis à ongle rouge obtenu à partir du henné, des miroirs de bronze ou de cuivre constituent quelques éléments de la parure féminine.

Les coiffures très élaborées sont tenues en place par de la cire d'abeille et on verse de l'huile odorante sur les cheveux, y compris sur ceux des hommes (**Mc 14,3**) qui peuvent les porter longs en signe de richesse car tout cela nécessite des soins de beauté continus.



Figure 10 Parure féminine

SOURCE : Les femmes aux temps de la Bible, p.93

Portrait du Fayoum en Egypte, époque romaine

Remarquons la coiffure soignée, le diadème en or, le collier et les boucles d'oreilles en perles.

Pourtant si, dans l'Ancien Testament, les hommes juifs portent souvent barbe et cheveux longs, à l'époque du Christ, beaucoup se rasent et portent les cheveux courts, à la mode chez les grecs et les romains, comme en témoigne indirectement saint Paul

PÊCHE

Peu courante à l'époque de l'Ancien Testament, cette activité est devenue prospère à l'époque du Christ, surtout autour du lac de Tibériade où on pêche principalement des tilapias, des carpes et des sardines. En-dehors des centres comme Tibériade et Capharnaüm, une quinzaine de villages possèdent un port spécialement aménagé. Parmi eux, les plus connus sont Tabgha, Génésareth, Magdala, Bethsaïde, Kursi et Hippos.. Toutefois, bien que partout pratiquée, en

Méditerranée comme dans le lac de Tibériade, la production reste faible et l'importation nécessaire

Ce métier dur et dangereux se pratique à l'aide de grandes barques à fond plat, comme celle découverte en 1986 sur la rive ouest. Longue de huit mètres et large de deux mètres trente, elle pouvait accueillir un équipage de cinq ou six hommes avec leur prise (**Mt 8,23-24 ; Mt 9,1 ; Mt 13,2 ; Mt 14,13 ; Mt 15,39**).

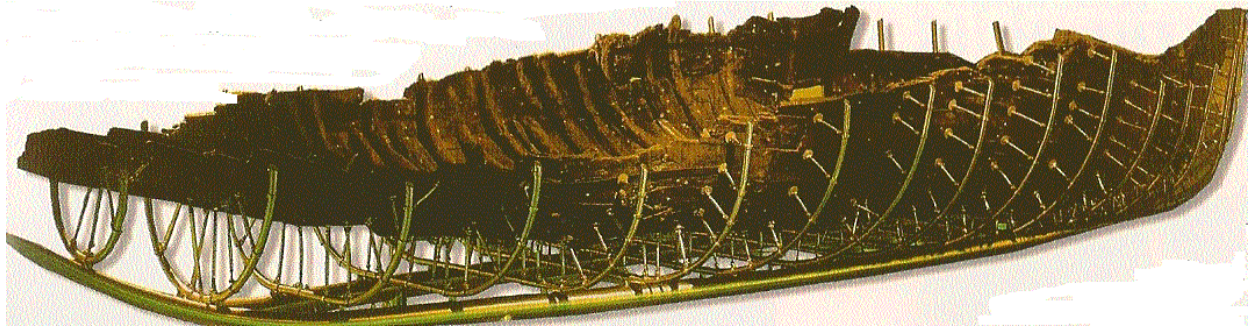


Figure 11 Barque découverte en Galilée

SOURCE : Les nourritures aux temps de la Bible, p.59

Découverte enfouie dans la boue du lac de Tibériade, cette embarcation faite de cèdre, de cyprès et de cinq autres espèces de bois différents, date de l'époque de Jésus en raison de l'assemblage à tenons et mortaises de sa coque en bois et des poteries qu'elle contenait

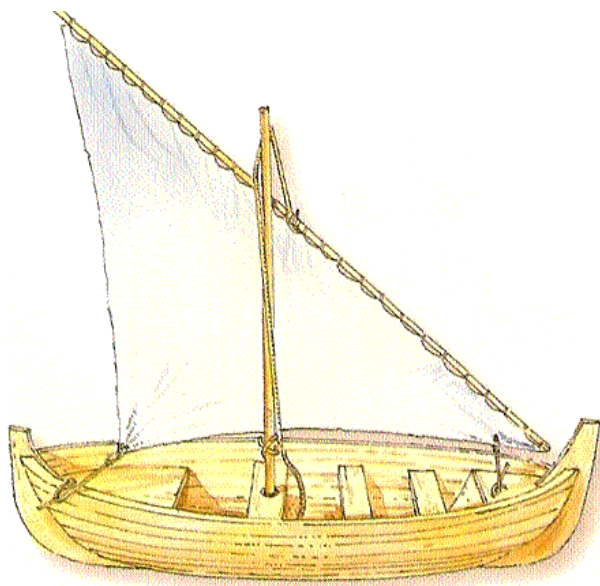


Figure 12 Reconstitution d'un bateau romain type

SOURCE : La vie quotidienne au temps de Jésus, p.63

Trois types de filets sont en usage à cette époque :

1. la seine, long et lourd filet de quatre cent mètres de long sur quatre, manœuvré par deux équipes, l'une à terre et l'autre dans une barque (**Mt 13,47-48**)
2. l'épervier, filet circulaire de six mètres de diamètre manœuvré par un seul pêcheur qui doit plonger pour le ramener en tenant les bords fermés (**Mt 4,18**)
3. le trémil, triple filet formé de trois nappes superposées aux mailles plus ou moins superposées. Il est remorqué par une barque pour former une nasse circulaire.

Il faut y ajouter la pêche à l'hameçon (**Mt 17,27**) , fixé à une ligne et jeté dans l'eau, à la main et non avec une canne.

Après le tri, le nettoyage et le séchage, le bon poisson est salé pour être transporté vers les marchés alors que reste est transformé en *garum* ou sauce épicée d'intestins de poissons.

PRESSOIR

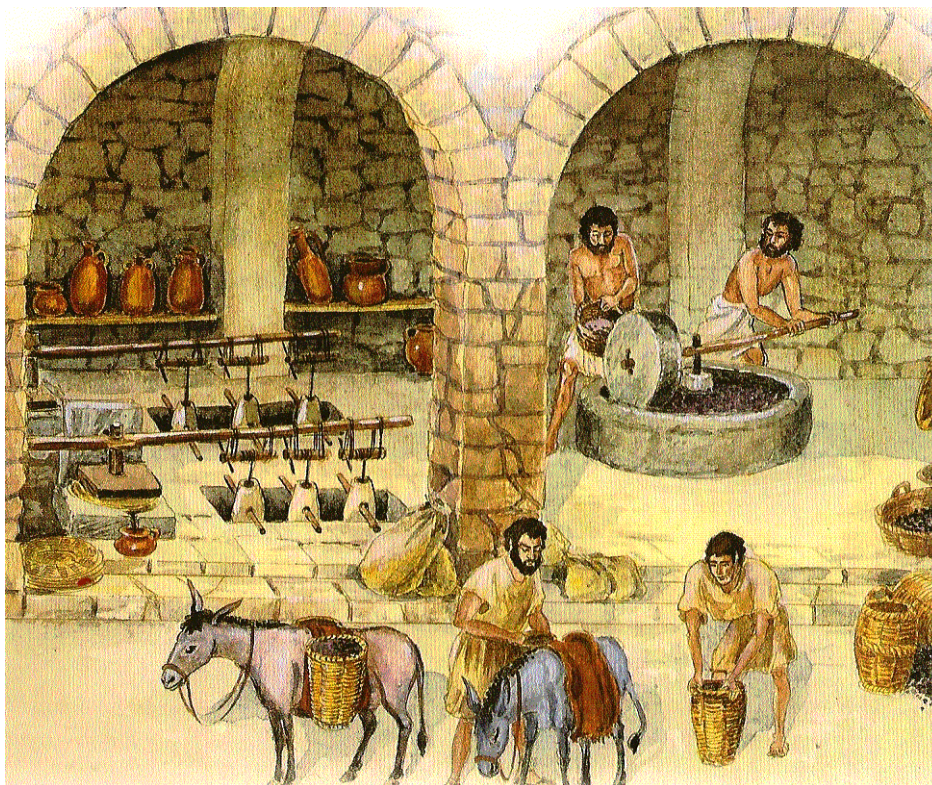


Figure 13 Pressoirs à huile

SOURCE : Les nourritures aux temps de la Bible, p.39

Deux types de pressoirs sont représentés dans cette illustration: à poids et circulaire

La production d'huile comporte trois étapes : la réduction des olives en purée, la pression pour en extraire le jus et le transvasement de cruche en cruche pour faire remonter l'huile à la surface, en la séparant de la lie. Cette dernière servait comme engrais ou comme protection contre les insectes.

Plusieurs modèles de pressoir à huile existent :

1. De type poutre et poids : accrochés à plusieurs longues poutres insérées dans un mur, des poids d'environ trois cent kilos s'enfoncent verticalement dans des cavités du sol. Celui-ci est incliné tout autour, pour permettre à l'huile de s'écouler.
2. De type à rotation circulaire : une pierre ronde, attachée à une petite poutre poussée par des hommes ou des animaux tourne autour d'un pressoir, rond lui aussi
3. De type à vis centrale, plus avancé

Les olives sont d'abord chauffées avant d'être envoyées au pressoir où le pressage, divisé en trois étapes, dure vingt-quatre heures. La première pression, qui donne l'huile la plus pure, est effectuée par un pressoir à rotation. Ensuite les olives concassées sont déposées dans des colonnes de paniers empilés. Ceux-ci sont écrasés par un pressoir à poids ou à vis pour en extraire un deuxième ou même un troisième jus, que l'on laisse décanter. En plus de l'huile obtenue, le résidu des olives broyées sert de combustible. Un bain rituel peut se trouver à côté du pressoir.

Le pressoir à vin, quant à lui, se compose d'une surface rocheuse en pente, creusée de rigoles où se déverse les jus des raisins foulés par une ou plusieurs personnes et décantés par un passage à travers plusieurs compartiments (**Mt 21,33**)

REPAS

Tous les événements importants de la vie familiale sont une occasion de faire la fête lors d'un repas : un mariage (**Jn 2,1**), la fin des récoltes, la tonte des moutons, la célébration du sabbat ou simplement l'occasion d'offrir l'hospitalité à un pauvre (**Lc 10,8**). La présence d'un hôte est en effet considéré comme l'occasion, donnée par Dieu de faire une bonne action. Les invités entrent d'abord dans une salle d'attente jusqu'à ce que tous les invités soient arrivés. Une coupe de vin leur est préparée et chacun prononce une bénédiction individuelle. Ensuite ils se rendent dans la salle à manger où ils s'étendent sur des canapés, le coude gauche appuyé sur un coussin, le bras droit servant à manger, autour d'une table à quatre côtés [en latin *trapeza*, (**Mt 15,27**)] ou le plus souvent autour d'une table basse, en forme de U et à trois côtés (en latin *triclinium*). Cette disposition explique comment une femme a pu répandre du parfum sur les pieds de Jésus (**Lc 7,36-38**) et comment le disciple que Jésus aimait était couché à côté de lui (**Jn 13,23**).

L'hôte d'honneur et le maître de maison ont droit à une place spéciale qui leur est réservée alors que les autres convives doivent respecter un protocole, en s'installant par ordre d'ancienneté ou de notoriété. La table, en bois ou en pierre, est composée de deux parties ; après le repas, la partie supérieure est débarrassée à l'extérieur du reste de la nourriture. Selon leur rang, on apporte

une bassine pour le lavage des mains, selon une prescription rituelle (**Mc 7,2-4**) et pour le lavage des pieds, coutume traditionnelle tenant plus de l'hygiène et normalement réservée à un serviteur. Le lavement des pieds de ses disciples par Jésus (**Jn 13,1**), attitude inhabituelle, montre jusqu'où peut aller son amour pour eux. Une deuxième coupe est alors préparée pour les invités qui rendent grâce à Dieu par une bénédiction prononcée par une personne au nom de l'assemblée (**Mt 26,26; Mc 14,22; Lc 22,19; Ac 27,35**).

On peut manger avec des couteaux ou des cuillères [les fourchettes sont inconnues dans l'antiquité] ou simplement en trempant un petit morceau de pain dans un plat unique selon les règles de savoir-vivre. La vaisselle comprend de nombreuses pièces d'usage différent [des plats, des coupes et des cruches] et varie selon la richesse de son propriétaire : en métaux précieux, or et argent pour les plus riches, en verre plus ou moins transparent pour une grande partie de la population, en terre cuite pour les plus pauvres. Une mention spéciale doit être faite pour la vaisselle en pierre, matériau cher et difficile à travailler mais réputé à l'abri de toute impureté rituelle.

RICHESSSE

La tradition juive n'éprouve aucun malaise par rapport au fait de posséder de l'argent. Le prêt d'argent, considéré comme un acte de charité, est autorisé mais des intérêts ne peuvent pas être réclamés à des juifs {**Ex 22,24 ; Lv 25,36-37**} . Utilisé avec sagesse, l'argent constitue une bénédiction. Toutefois la manière de l'employer et le désir de toujours posséder davantage peuvent devenir un piège et la racine de tous les maux (**1Tm 6,10**).

C'est ainsi qu'une estimation moderne attribue au roi Hérode le Grand un revenu annuel de treize millions de deniers provenant de différentes sources :

- Un prélèvement d'impôt sur les produits agricoles comme les céréales et les fruits
- La vente du parfum tiré du baumier cultivé sur les terres royales de la vallée du Jourdain
- Les droits de péage pour les caravanes chargées de produits précieux en provenance d'Arabie qui traversent son royaume pour se diriger vers le port de Gaza
- Un prélèvement de taxes sur les animaux en vente à Jérusalem pour les sacrifices au Temple

Comme dans de nombreuses sociétés traditionnelles, anciennes ou modernes, les personnes riches ne constituent qu'une infime partie de la population, la notion de classe moyenne n'existant pas.

La vie n'est pas chère pour les produits alimentaires locaux ; par contre les dépenses pour les biens importés, pour l'entretien et pour les impôts représentent environ la moitié du budget familial. De plus le prix du blé, nourriture de base, peut quadrupler en période de disette.

Voici un aperçu approximatif des prix :

Location annuelle d'une maison	50 – 300 deniers par an
Une livre de nard [parfum précieux]	300 deniers
Vêtement de riche	100 – 200 deniers
Bœuf	100 – 200 deniers
Dot payée par le fiancé au père d'une vierge	200 deniers
Dot d'une veuve	100 deniers
Solde du soldat romain	50 deniers par an
Allocation pour vêtement de la femme mariée	50 deniers par an
Vêtement	12 - 20 deniers
Veau	20 deniers
Salaire de scribe	12 denier par semaine
Tissage d'un vêtement	8 deniers
Bélier	8 deniers
Agneau	4 deniers
Anon	2 – 4 deniers
Salaire ouvrier agricole	1 denier par jour
Mesure de blé [entre 7 et 14 litres]	1 denier
Mesure de farine [environ 8 litres]	1 denier
Repas copieux	1 denier
Une amphore d'huile d'olive	1 denier
½ litre d'huile d'olive	2 as [= 1/8 denier]
Miche de pain	2 as [= 1/8 denier]
Quatre ou cinq figues	1 as [= 1/16 denier]
Cruche de vin	1 as
Grenade	1/8 d'as
Grappe de raisin	1/8 d'as

SEA

En grec, *saton*, transposition de l'hébreu *sea*. Unité de mesure des liquides, citée en (**Mt 13,33** ; **Lc 13,21**) représentant entre sept et quinze litres. Remarquons

que l'évangéliste Luc connaît bien les coutumes juives alors que la TOB et la Bible de Jérusalem traduisent de manière banale et imprécise par "*trois mesures*"

SESTERCE

Latin *sestertius*. Cette monnaie romaine n'est pas mentionnée dans le Nouveau Testament bien qu'elle soit la plus utilisée dans l'empire et la plus mentionnée dans la littérature latine. Les empereurs soignaient particulièrement leur portrait sur les sesterces, à des fins de propagande.

SICLE

Pièce d'argent, en grec *argurion*, appelée également sicle, en hébreu *shekel* parce que son poids correspond plus ou moins à l'ancienne mesure de poids d'Israël [11 g] appelée également sicle. Elle équivaut à quatre drachmes ou à un tétradrachme. Pour sa trahison, Judas reçut trente sicles (**Mt 16,15**), sans doute dans la monnaie du Temple ou sicle de Tyr, et cela conformément à la prophétie de (**Za 11,12**). C'était la somme fixée par la Loi comme compensation pour la mort accidentelle d'un esclave ou d'un serviteur (**Ex 21,32**). De la première à la cinquième et dernière année de la révolte juive contre Rome, les insurgés juifs frappèrent des sicles de poids moindre, valant deux deniers et portant des inscriptions en hébreu archaïque.

STADE

Mesure grecque de longueur, citée en (**Lc 24,13** ; **1 Co 9,24**) représentant environ 185 mètres. Le village d'Emmaüs est situé à 60 stades soit 12 km ou à 160 stades de Jérusalem soit 32 km. A la différence de la Bible de JERUSALEM et de la Nouvelle SEGOND, la TOB fait complètement disparaître la notion de mesure dans sa traduction ("à deux heures de marche").

STATÈRE

Grec *statér*. Monnaie grecque d'argent qui correspond à quatre drachmes soit un tétradrachme ou à un sicle juif. En (**Mt 17,24-27**) elle sert à payer le tribut au Temple pour Jésus et pour Simon Pierre.

SUCRE

Le miel est l'image par excellence du goût sucré (**Ap 10,10**) mais il peut avoir plusieurs origines. En effet, le miel produit par des abeilles domestiquées n'apparaît pas avant la période hellénistique. Auparavant il s'appelait « miel de la roche (**Dt 32,13**), ce qui implique une origine naturelle, dans les rochers ou dans les arbres. Le mot peut donc désigner le produit sucré provenant de fruits pressés. Quant au sucre de canne, non cité dans la Bible, il n'apparaît en

Palestine qu'aux environs du premier siècle, dans l'œuvre de historien romain Strabon. Quelle que soit son origine, « le miel », outre son utilisation médicale dans le traitement des maladies des yeux et des brûlures, sert pour sucrer différents gâteaux, des confitures, des bonbons et même des sorbets fabriqués avec de la glace pillée et du jus de fruits.

TALENT

Grec *talanton*. Monnaie de compte qui vaut soixante mines ou 6000 drachmes et qui n'existe pas sous forme de pièce. Elle équivaut à environ vingt kilos d'argent. La somme de 10 000 talents (ou soixante millions de drachmes) mentionnée en (**Mt 18,24**) désigne une somme gigantesque et irréaliste pour la dette d'un esclave puisque, selon Flavius JOSEPHE, Hérode tirait un revenu de 1000 talents seulement de son royaume. Par contre les sommes de respectivement cinq, deux et un talent, remises par un maître à ses serviteurs en (**Mt 25,15-28**) restent vraisemblables.

TEINTURE

La teinture nécessite un travail long et couteux qui n'est pas à portée des personnes de conditions modeste. Celles-ci se contentent de tissus de couleur beige, marron ou noir. Les teintures de base étaient tirées de l'indigotier [*indigofera tinctoria*] pour le bleu, de la garance [*rubia tinctorum*] pour le rouge et d'une variété d'insecte [*kermes vermillo*] pour le vert. La couleur pourpre ou bleue violette, fort chère, s'obtient principalement à partir des sécrétions du gastéropode murex ou escargot de mer, spécialité de Lydie, femme riche qui en faisait commerce (**Ac 16,14**). Mais les contrefaçons de la pourpre étaient déjà nombreuses dans l'antiquité.

TÉTRADRACHME

Grec *tetradrachmon*, signifiant quadruple drachme. Cette monnaie, également appelée statère, équivaut au sicle juif et correspond au montant de la redevance légale pour deux personnes.

TISSAGE

Marie, la mère de Jésus, est la seule femme biblique mentionnée dans une activité de tissage au Temple, selon l'ouvrage apocryphe intitulé Protévangile de Jacques. La laine de mouton, les poils de chèvre ou les fibres végétales sont lavées et éventuellement teintées avant d'être filées sur un fuseau. Celui-ci consiste en un bâtonnet court et mince muni d'un poids circulaire, le peson, qui permet de conserver une position verticale au fuseau. Celui-ci, en tournant, transforme la fibre brute en fils d'épaisseur égale.

Ensuite les fils sont tissés sur un métier à tisser vertical, dont la chaîne des fils est maintenue par des poids. Les femmes filaient et tissaient essentiellement pour les besoins domestiques, alors que les hommes travaillaient le plus souvent dans des ateliers extérieurs plus importants.

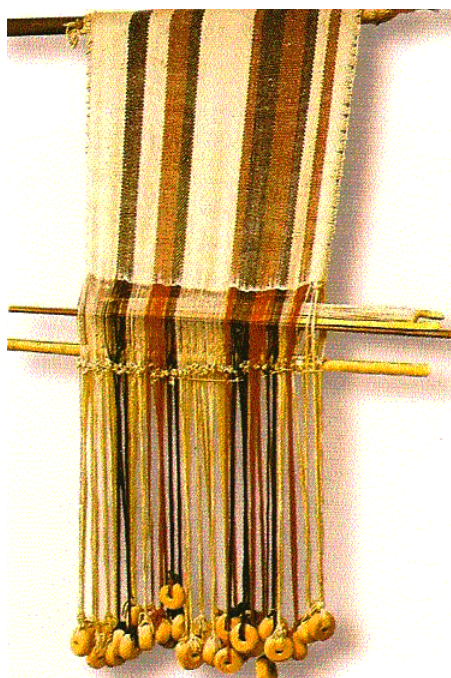


Figure 14 Métier à tisser vertical

SOURCE : Les femmes aux temps de la Bible, p.18

Reconstitution d'un métier à tisser vertical à poids

TRAVAIL masculin

De nombreuses catégories de travailleurs sont à citer :

- Les paysans qui cultivent le blé, l'orge la vigne et l'olivier dans des champs parfois situés à une heure de marche de leur domicile et qui y séjournent souvent dans de petites cabanes du dimanche au vendredi. (**Mt 13,24-30 ; Lc 13,6-9**)
- Les pasteurs, généralement de jeunes gens. qui font paître leurs troupeaux de moutons et de petit bétail principalement dans les terres incultivables de Galilée. (**Lc 15,4 ; Jn 10,1-18**) En raison de leur éloignement des centres urbains, les pasteurs sont progressivement rejetés par les autres membres de la société juive

- Les forgerons, qui fabriquent les outils métalliques indispensables dans la vie des villes et des villages. (**Ap 1,15**) Ils utilisent du fer extrait à l'est du Jourdain et produisent eux-mêmes le charbon dont ils ont besoin
 - Les orfèvres et joailliers
 - Les menuisiers-charpentiers [en araméen *naggār* et en grec *tektôn*] fabriquent tous les objets en bois : serrures, portes, meubles et les pièces en bois de l'outillage agricole comme le traineau à dépiquer, utilisé pour le battage du blé. Ils participent également, sous la direction d'un architecte, à la construction de charpentes pour les bâtiments
 - Les tisserands qui s'occupent des premières étapes de la production de tissu : culture du lin ou achat de laine, rouissage ou macération pour faciliter la séparation de l'écorce d'avec la tige du textile, peignage à l'aide d'une brosse, application d'une teinture
- Les pêcheurs dont le rôle est important puisque le poisson constitue le plat principal du sabbat. L'élevage de poissons est peu pratiqué contrairement aux différentes techniques de conditionnement qui occupent une main d'œuvre plus importante.

TRAVAIL féminin

De nombreuses tâches domestiques occupent les femmes pendant la plus grande partie de la journée. Souvent les femmes d'une même maison travaillent ensemble et peuvent regrouper leurs forces avec celles d'autres maisons voisines :

- Moudre la farine et préparer la nourriture pour un groupe de cinq à six personnes peut prendre jusqu'à trois heures de travail
- Aller chercher de l'eau et transporter des jarres sur la tête est une activité typiquement féminine. Selon la tradition, Marie puisait de l'eau à la source de Nazareth lors de l'Annonciation
- Élever les enfants est une tâche primordiale
- Garder les troupeaux dès le plus jeune âge est le lot de nombreuses femmes d'origine modeste
- Le filage et le tissage pour la confection des vêtements domestiques s'appliquent à toutes les femmes, quel que soit leur statut social. Il faut y ajouter le nettoyage, la retouche et la réparation des vêtements familiaux.
- La culture et la vente de fruits et légumes provenant d'un jardin domestique, permet d'augmenter les revenus de la famille. Dans le cas de familles pauvres, les femmes aident leur mari dans le travail des champs
- Les femmes peuvent également exercer des activités commerciales lucratives comme Lydia, marchande de pourpre (**Ac 16,14**) et Priscille, fabricante de tente avec son mari Aquilas (**Ac 18,3**).

VÊTEMENT

Fondamentalement, les vêtements étaient semblables, dans un cadre familial, à l'époque de l'Ancien et du Nouveau Testament, pour les hommes et pour les femmes, ainsi que pour les juifs et les non-juifs. Deux exceptions toutefois sont à signaler

1. L'interdiction de porter des vêtements comportant simultanément de la laine et du lin
2. L'obligation, pour les hommes, de porter des franges en bas de leur tunique [Mt 23,5].

VÊTEMENT masculin

Depuis le corps, les vêtements masculins se présentaient ainsi :

- Le pagne [en hébreu *ezôr*], fait de lin, et allant de la ceinture jusqu'au-dessus du genou, constituait le vêtement des travailleurs manuels et des soldats. On ne le dénoue que pour dormir. Il aura tendance à être remplacé par la tunique mais les prophètes le portent par esprit de simplicité ; ainsi Élie {2R 1,8}, Jérémie {Jr 13,1} ou Jean-Baptiste (Mc 1,6).
- La tunique [en hébreu *kuttônnet*, en grec *chitôn*] [Lc 6,29] est le vêtement principal, porté directement sur la peau ou au-dessus du pagne. Cette robe, qui tend à supplanter le pagne, se porte court jusqu'au genou, et sans manche. De couleur blanche, laissant des ouvertures pour la tête et les bras, elle recouvre le corps et possède un col étroit. Fabriquée en laine ou en lin (Lc 16,19 ; Ap 18,12-16) et en coton pour les plus riches, elle se constitue de deux pièces cousues sur le côté ou d'une pièce unique, sans couture (Jn 19,23). On l'enlevait pour la nuit et un homme, revêtu du seul pagne ou de la seule tunique, était considéré comme nu (Jn 21,7). Des tuniques luxueuses, plus longues, peuvent descendre jusqu'aux chevilles et aux poignets. Elles comportent un liseré bleu ou rouge sur le pourtour et des parements brodés sur le devant
- La ceinture [en hébreu *khagôr*, en grec *zonè*]. Passée sur la tunique, elle pouvait être de lin ou de cuir. On la mettait au moment de partir (Ac 12,8) ou de se mettre à l'ouvrage (Lc 12,37 ; Jn 13,4) et pouvait servir pour y mettre son argent (Mc 6,8).
- Le manteau [en hébreu *simli*, en grec *himation*]. Plus lourd et plus chaud que la tunique, le manteau, fait de laine ou de lin, protège des intempéries et sert de couverture pour la nuit ou de tapis (Mt 21,7). Non cousu (Lc 8,44), il porte une frange et un cordon aux quatre coins. On peut s'en couvrir la tête et y placer des objets dans ses vastes replis (Lc 6,38)

VÊTEMENT féminin



Figure 15 Vêtements féminins

SOURCE : Les femmes aux temps de la Bible, p.74

Fresque murale de la synagogue de Doura Europos en Syrie du IIIème siècle représentant les plus anciennes images des vêtements portés par les juifs de l'antiquité

Encore plus que pour les hommes, les vêtements féminins varient en fonction des classes sociales : Jeanne, la femme de l'intendant d'Hérode (Lc 8,3) n'était pas vêtue comme la veuve qui déposa deux piécettes dans le tronc du Temple (Mc 12,42). Généralement confectionnés à partir de laine de mouton, de poil de chèvre ou de lin, ils devaient être soumis à la même prescription rituelle que ceux des hommes : l'interdiction de tisser ensemble des fibres de deux espèces différentes.

- La tunique, élément principal du vêtement, consiste en deux pièces d'étoffe rectangulaires, cousues ensemble et laissant un passage pour la tête. Généralement en laine, elle couvre les chevilles.
- La ceinture est nouée autour de la tunique de telle manière que celle-ci remonte et passe par-dessus. Une grande variété de ceintures existent : avec des tresses, bicolore, voire faite de matière précieuse.
- Le manteau féminin, la plupart du temps teints de couleurs vives et mêmes parfois multicolores, porte souvent une décoration, le gamma dont la forme rappelle celle de la lettre grecque du même nom. Ces deux éléments caractérisent les vêtements féminins, avec l'ampleur et la possibilité

supplémentaire de riches broderies. Les vêtements de deuil, quant à eux, sont de couleur noir unie.

- Les chaussures sont de deux types : des sandales avec des lanières entre les orteils, uniquement portées à l'intérieur de la maison et des chaussures fermées, avec des talons surélevés et lacées par des lanières de cuir.
- Le voile, signe de pudeur, couvre les cheveux et les épaules. Il est commun aux femmes païennes et aux femmes juives, qui ne le portent qu'en public, sans cacher leur visage, si ce n'est intentionnellement pour ne pas être importunée. Le voile sert également à se protéger des brûlures du soleil pour conserver un teint de pêche.



Figure 16 Vêtements des prêtres

SOURCE : Histoire antique et médiévale, n°70, novembre-décembre 2013, p.52

VÊTEMENT prêtre

Quand ils officiaient, les prêtres devaient porter des vêtements sacerdotaux qui ne pouvaient pas sortir de l'enceinte du sanctuaire du Temple. Ces vêtements, au nombre de quatre, représentaient la sainteté et étaient tissés de lin fin de couleur blanche :

1. Une tunique longue
2. Une ceinture entourant la tunique
3. Un turban
4. Un caleçon, descendant des reins jusqu'aux cuisses

VÊTEMENT grand prêtre

Outre les quatre vêtements sacerdotaux de base, le grand prêtre portait en-dehors du jour du Kippour, quatre autres vêtements du dessus, riches et somptueux qui étaient incrustés de dorures et teints en bleu pourpre qui lui conféraient la dignité d'un roi :

1. Une robe longue en laine, de couleur bleue ou violette obtenue avec la teinture du chilazon, provenant de l'escargot de mer appelé murex. Elle était bordée de clochettes d'or et de grenades.
2. Une tunique plus courte, l'éphod, retenue par deux épaulettes. Sur l'éphod, un pectoral contenant douze pierres précieuses, de couleurs différentes, disposées en quatre rangées de trois et attachées par des chainettes d'or.
3. Une ceinture centrale
4. Sur la tête, une mitre dont le devant est orné d'une couronne d'or pur gravée du tétragramme sacré.

VIANDE

Seule la consommation de certains animaux domestiques, ruminants ou à sabots fendus, considérés comme purs, était autorisée : vache, chèvre, mouton, gazelle et bouquetin. La viande est une nourriture rare et chère pour plusieurs raisons :

- parce qu'un animal sans défaut constituait en premier lieu, un sacrifice agréable à Dieu, le Temple était le plus grand consommateur de viande [30000 agneaux auraient été sacrifiées lors de la pâque]
- parce que l'élevage de petit bétail n'est autorisé que dans des régions désertes, afin de privilégier une agriculture intensive. Le fait de limiter l'abattage des animaux permettait d'éviter le gaspillage et de limiter la quantité de viande à conserver par salage.
- Parce que l'élevage des bovins est destiné principalement à la production de lait et aux labours, les animaux de boucherie étant des animaux âgés ou non utilisables pour le trait.



Figure 17 Bovins de l'époque biblique

SOURCE : Les nourritures aux temps de la Bible, p.63

Vaches Baladi, de petite taille qui ne pèsent que 180 kg et ne produisent que 700 litres de lait par an. Cette race rustique qui peut se contenter d'herbes sauvages est la descendance directe de la vache de l'époque biblique

Aussi seules les familles riches mangeaient de la viande une fois par semaine, les autres uniquement lors des fêtes importantes. Les pauvres quant à eux devaient se contenter de ragouts ou de légumes. Les morceaux les plus appréciés étaient la queue de mouton pour sa graisse et le veau engraisé, ce

qui explique la jalousie du frère aîné en (**Lc 15,29-30**). En plus de la viande rouge, les juifs consommaient également du poulet, du faisan, de la caille ainsi que de la langue et de la cervelle d'oiseaux.

VIGNE

Le climat méditerranéen d'Israël est propice à la culture de la vigne [*vitis vinifera sylvestris*]. Tant que le raisin n'est pas encore vendangé, il est désigné par le mot hébreu *boser* qui signifie des raisins verts, petits et acides. Le pays de Judée en était le premier producteur ; c'est ainsi qu'Ein Karem, le village natal de Jean-Baptiste selon la tradition, signifie « la source de la vigne ».

Figure 18 Grappe de raisins



SOURCE : Les nourritures aux temps de la Bible, p.21

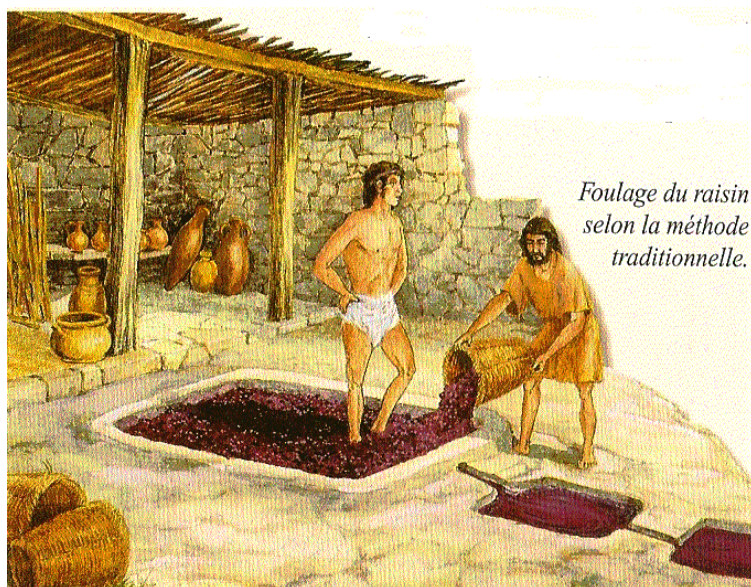


Figure 19 Foulage du raisin

SOURCE : Les nourritures aux temps de la Bible, p.32

Une bonne vendange provoquait une grande joie qui se traduisait pas des actions de grâce envers Dieu, ce qui souligne son importance dans la vie économique et religieuse du pays. Le pressoir le plus archaïque et le plus utilisé est le pied de l'homme bien qu'il n'écrase pas le pépin du raisin et que le pressoir à vis apparaisse à l'époque romaine. Les levures se développent naturellement dans la peau des grains et, lors du foulage, elles transforment le sucre du jus de raisin en alcool. Ce processus de fermentation provoque l'apparition de dioxyde de carbone qu'il faut laisser s'échapper tout en évitant tout contact prolongé avec l'air qui transformerait le vin en vinaigre.

Les viticulteurs ajoutaient de la résine de térébinthe pour éviter ce problème et la maîtrise de ce processus difficile permettait de distinguer « le bon vin » du « moins bon » (**Jn 2,10**). De plus, le dioxyde de carbone transvasé dans de vieilles outres fait éclater les coutures trop rigides alors que les outres neuves peuvent se tendre et résister à la pression. C'est l'explication chimique de la métaphore « du vin nouveau dans de vieilles outres » de (**Mc 2,22**). Comme les grappes de raisins n'apparaissent qu'après cinq ans et n'arrivent à maturité qu'après dix ans, une vigne se transmet souvent de père en fils. La viticulture est donc un dur travail de sédentaires et non de nomades.

VILLAGE

Dans l'histoire biblique, la majorité de la population a toujours vécu dans des villages. C'est ainsi que Flavius Josèphe dénombre 240 bourgades réparties dans toute la Galilée, ce qui implique une population urbanisée assez dense. Toutefois ces bourgades de quelques centaines d'habitants n'atteignaient qu'une superficie de quelques dizaines d'ares (**Mt 9,35**) . Elles sont souvent ordonnées autour d'une place centrale.

VILLE

La différence avec le village réside surtout dans l'administration du territoire qui les entoure [villages et exploitations agricoles] et dans la présence possible de remparts. Toutefois la différence n'est pas toujours très nette : ex Bethléem en (**Lc 2,4; Jn 7,42**). Certaines villes, regroupant plusieurs milliers d'habitants se développent selon un urbanisme gréco-romain : rues se coupant à angle droit, quartiers bien définis, conduites d'eau, égouts, bains publics, aqueducs, colonnades et même des théâtres et des amphithéâtres, contrairement aux prescriptions de la loi juive. Citons en Galilée, les villes de Sepphoris, à six kilomètres au nord de Nazareth et de Tibériade, sur la rive ouest du lac de Galilée ainsi que Sébaste en Samarie et Césarée avec sa garnison romaine et son port artificiel pouvant accueillir trois cent navires. Toutefois ces villes restent peu importantes en comparaisons des métropoles comme Antioche, Éphèse, Corinthe et Rome que visitera l'apôtre Paul lors de ses nombreux voyages.

VIN

Généralement très épais et fort, le vin est coupé d'eau avant d'être consommé. La Samarie et la Judée en sont les principales régions productrices mais du vin était importé du Liban, de Damas, de Chypre et de Grèce. Il est également utilisé dans les traitements médicaux, par exemple pour panser les plaies (**Lc 10,34**) et contre les maux d'estomac (**1Tm 5,23**). Le vin faisait partie des offrandes apportées tous les jours sur l'autel de Jérusalem. {**Ex 29,40**}. Toutefois sa consommation est interdite aux prêtres en service et à ceux qui se sont consacrés à Dieu, les nazirs. Malgré les aspects bénéfiques du vin, l'ivrognerie est sévèrement critiquée (**Ep 5,18 ; 1P 4,3**). Puisque de nombreux passages bibliques (**Mt 26,27-28**) associent le sang et le vin, on en déduit que ce dernier était principalement de couleur rouge. Comme le raisin blanc est récessif au point de vue génétique, le vin blanc était rare en Israël et ne fut importé d'Égypte qu'à partir de l'époque hellénistique. Plus d'une centaine de vin étaient alors connus.

Glossaire social du Nouveau Testament

CÉLIBAT

Le mariage est une norme impérative au point qu'est impensable le cas d'une femme célibataire au sens moderne, c'est-à-dire jamais mariée et vivant seule, le cas des veuves et des divorcées étant différent. Pour les hommes, le célibat ne peut se concevoir exclusivement que pour le service de Dieu, comme c'est le cas de Jésus et de Paul qui n'est d'ailleurs pas opposé au mariage (**1Co 7,2**). De même, Flavius Josèphe affirme que les esséniens restaient célibataires.

Rappelons que les prêtres juifs et les rabbins sont obligatoirement mariés, et que les célibataires n'exercent pas de responsabilité dans les communautés juives. Même les nazirs, consacrés à Dieu {**Nb 6,1-21**} ne faisaient pas de vœux de chasteté.

La procréation est une sainte obligation et le refus de se marier n'est pas excusé selon le principe « celui qui vit sans femme vit sans joie ».

DIVORCE

Le divorce n'est pas interdit dans l'Ancien Testament mais est réglementé : les hommes doivent donner à leur ancienne épouse un acte de répudiation {**Dt 24,1-4**} et payer la somme convenue dans leur contrat de mariage. Un homme pouvait divorcer de sa femme par un ordre de divorce écrit pour des raisons assez vagues, généralement l'adultère et la stérilité de la femme après une dizaine d'années de mariage.

Dans deux cas cependant, un homme ne peut jamais divorcer :

1. S'il a accusé faussement sa femme de n'être pas vierge au moment de son mariage {**Dt 22,13-19**} ; dans le cas contraire, la femme doit être condamnée à la lapidation
2. S'il a violé une jeune fille vierge qu'il a épousée par la suite {**Dt 22,28-29**}

Un homme ne peut épouser à nouveau une femme dont il a divorcé, si entretemps elle en a épousé un autre {**Dt 24,2-4**}, même après la mort de ce dernier.

La femme n'avait que peu de recours et ne pouvait pas prendre l'initiative d'un divorce, à la différence de la société romaine de l'époque. A l'époque du Nouveau Testament, deux visions différentes se développent : pour l'école de Hillel, contemporain d'Hérode, tout prétexte d'insatisfaction est valable alors que pour l'école de Shammaï, mort en 30, seule l'infidélité est une cause valable.

En affirmant le caractère définitif des liens du mariage (**Mt 5,31-32** ; **Mt 19,4-9** ; **Mc 10,2-12** ; **Lc 16,18**) Jésus reprend cette dernière opinion et va plus loin en affirmant que le remariage après un divorce constitue un adultère. Cette opinion étonnera les disciples eux-mêmes (**Mt 19,10**). L'exception en (**Mt 5,31-32**) pour inconduite sexuelle a été interprétée de différentes façons, par exemple le cas d'unions illégitimes ou mêmes interdites.

La possibilité du renvoi du mari par sa femme, évoquée en (**Mc 10,12**) n'est connue que dans le droit civil romain (**1Co 7,10**). Il est probable que Jésus en tant que juif veut surtout insister sur l'égalité de l'homme et de la femme qui découle du récit de la Genèse et ne fait pas référence à des coutumes étrangères à la Loi.

ÉDUCATION

Le père a l'obligation impérieuse de circoncire son fils, de l'éduquer et de lui apprendre un métier, le travail manuel étant tenu en honneur. Les écoles publiques, d'abord destinées aux orphelins de père, deviennent obligatoires pour tous les garçons, peu de temps avant la révolte de 66 après Jésus-Christ. L'éducation consiste à apprendre progressivement la Torah, selon une méthode rigoureuse : lecture à partir de cinq ans, étude de la Tradition à partir de dix ans pour connaître toute la Loi à partir de treize ans. Comme le texte hébreu écrit n'est pas vocalisé à cette époque, l'enseignement se déroule essentiellement de manière orale, les élèves, assis par terre, au nombre de vingt-cinq par classe, prenant des notes sur des tablettes de cire réinscriptibles. L'apprentissage se fait par cœur, grâce à des moyens mnémotechniques. Les cours ont lieu tous les jours de la semaine, généralement dans la synagogue. Idéalement le maître d'école n'est pas rémunéré mais il peut être payé directement par les parents ou par des fonds publics, dans le cas d'enfants pauvres.

Les filles ne sont pas tenues de fréquenter l'école ni d'apprendre les commandements de la Loi. Leur éducation qui consiste à remplir les tâches domestiques et à accomplir les rites familiaux est assurée à la maison exclusivement par leur mère, leur père ne s'en occupant pas. Elles découvrent donc principalement la Torah à travers leur propre vie et se marient fort jeunes, ce qui met généralement fin à leur instruction. Toutefois les femmes jouent un rôle important dans la transmission des valeurs morales et ne sont pas exclues à priori de l'enseignement.

ENFANTS

Les enfants, et surtout de nombreux fils sont considérés comme une grande bénédiction de Dieu. Aussi l'infertilité est ressentie comme un grand malheur ou même comme une punition de Dieu même si Dieu a récompensé la foi de ceux qui ont cru en lui comme Zacharie et Elisabeth, parents de Jean-Baptiste (**Lc 1,5-25** ; **Lc 1,57-66**).

De même, comme toute vie, dès sa conception, est un don sacré de Dieu, l'avortement, l'exposition des enfants ou leur vente en esclavage, pratiques

courantes dans le monde gréco-romain, sont rigoureusement interdits. Une naissance présente toujours un risque et la naissance d'un enfant est une source de joie (**Jn 16,21**). Il est alors emmaillotté avec des langes, de longues bandes de lin bien serrées autour de son corps (**Lc 2,7**). Puis, à sa naissance ou plus tard, comme Jésus (**Lc 2,21**) il reçoit un nom, lourd de signification pour les juifs car il exprime l'essence de la personne.

A huit jours, les garçons sont circoncis, comme signe qu'ils appartiennent au peuple de l'Alliance. Remarquons que, chez les peuples voisins, la circoncision a lieu vers douze ou treize ans et marque l'entrée dans le monde adulte, l'adolescence n'existant pas à cette époque. En souvenir des premier-nés hébreux épargnés en Egypte, chaque fils premier-né appartient à Dieu (**Ex 13,2**) et doit être racheté en versant une somme au prêtre. Par la suite, les fils vont perpétuer le nom, diriger la famille et s'occuper de leurs parents âgés. L'importance des enfants explique l'institution du lévirat.

Le devoir et le respect envers le père et la mère (**Ex 20,5**) l'emporte sur tout : frapper ses parents est sanctionné par la peine de mort (**Ex 21,15-17**). Les enfants doivent honorer leur parents (**Ex 20,12**) par l'obligation de leur fournir nourriture, vêtements et moyens de transport, de les respecter et de préserver leur dignité en ne prenant pas partie contre l'un d'entre eux dans une dispute.

ESCLAVAGE

L'esclave en Israël peut avoir deux origines :

- La plus courante est la mise en vente pour vol. Dans ce cas, l'esclavage est temporaire et peut prendre fin la septième année d'un cycle (**Ex 21,2**) sans contrepartie financière. Sa femme, sauf si elle lui a été donnée par le maître reçoit également la liberté. La Torah garantit le bon traitement des esclaves hébreux, qui doivent être traités avec justice (**Si 33,30**) avec une protection spéciale pour les femmes (**Ex 21,7-11**), les enfants et les personnes maltraitées (**Ex 21,26-27**). L'esclavage en Israël est différent de celui du monde romain car tout juif est membre d'un peuple qui appartient à Dieu seul et est membre d'un tribu et d'un clan. C'est ainsi qu'il est interdit d'enlever un homme pour en faire son esclave ou pour le revendre (**Ex 21,16**).

Les possibilités de libération sont multiples : par rachat d'une partie du temps d'esclavage qui reste à accomplir, par la mort ou une décision de son maître. Un homme qui ne rembourse pas sa dette est vendu à un coreligionnaire ; il n'est pas traité comme un esclave mais considéré comme un salarié (**Lv 25,39-40**) qui sera libéré à tout instant après entente avec son propriétaire. Un esclave juif vendu à un païen retrouve la liberté s'il parvient à s'échapper car c'est une faute grave pour un maître juif que de le vendre à un étranger

- La seconde forme est celle des esclaves étrangers, prisonniers de guerre ou achetés sur les marchés. Dans ce cas, l'esclavage peut être définitif comme dans le monde gréco-romain mais la conversion au judaïsme permet de retrouver la liberté.

- Tout juif doit donner asile à un esclave étranger fugitif {Dt 23,16} sans le dénoncer alors que cette action est considérée comme un crime par le droit romain (Phm 1,15-15). Étant circoncis {Gn 17,12-13}, ils participent aux fêtes religieuses et célèbrent le chabbat {Ex 23,12}

Les esclaves peuvent se voir confier n'importe quelle activité des hommes libres, de la plus dure comme les mines, les carrières ou les domaines agricoles jusqu'aux plus honorables, comme la santé ou l'éducation . Certaines tâches, considérées comme dégradantes ne peuvent leur être imposées comme de laver les pieds de leur maître ou de le transporter sur une chaise.

FAMILLE

La famille [en hébreu *bet av*, la maison du père {Gn 24,38 ; Gn 46,31}] est considérée comme un don de Dieu à l'humanité et non comme une simple structure sociale. Elle constitue l'élément de base de la vie et des relations humaines car l'obligation de fonder une famille tire son origine de la Bible {Gn 1,28 ; Gn 2,18} au point qu'après dix ans de mariage sans enfant, l'homme doit prendre une seconde femme puis répudier sa première épouse et se remarier. Par la suite l'Église sera également décrite comme une famille de croyants (Ga 6,10). C'est en son sein que se fait l'enseignement religieux, moral et pratique.

La distinction entre les rôles respectifs de l'homme et de la femme y est très nette : les hommes occupent le domaine public, y compris la royauté et la prêtrise alors que les femmes se réservent le domaine privé où elles jouent un rôle central. Trois autres séparations viennent s'y superposer : entre juifs et païens, entre hommes libres et esclaves, entre prêtres ou lévites et les autres hommes juifs. Au Temple, par exemple, hommes et femmes se rassemblent dans des cours différentes tandis qu'à la synagogue, où elles se trouvent dans la même pièce que les hommes mais séparées par une barrière, elles ne participent pas à la lecture.

Chaque famille possède ses propres traditions religieuses et si l'un de ses membres devient indigent, les autres ont le devoir de l'aider. La pratique du lévirat relève de cette entraide.

L'intimité et l'unité de la famille ont formé l'identité juive dans la vie quotidienne. De plus la famille juive fait partie d'un ensemble de structures sociales qui s'emboîtent les unes dans les autres dans lesquelles chaque personne reçoit une partie de son identité, les critères d'appartenance étant les liens du sang ainsi que les liens du mariage.

1. La nation désigne l'ensemble des descendants d'Abraham
2. La nation est divisée en douze tribus, issues des douze fils de Jacob (Ap 7,4-8).
3. Chaque tribu est divisée en clan, protégeant les intérêts de ses membres, au niveau des mariages, des héritages et des affaires civiles ou foncières.

La solidarité clanique est fondamentale : tout homme [en hébreu *goel*, » le

vengeur, le racheteur] doit secourir ses proches en le vengeant, en le rachetant s'il a perdu ses terres ou sa liberté ainsi qu'en le secourant financièrement

4. Chaque clan est divisé en familles au sens élargi. L'autorité du père est absolue sur tous les membres de la famille qui comprend le patriarche et son épouse, ses fils et leurs épouses respectives, ses petits-enfants ainsi que d'autres personnes comme d'autres enfants, des serviteurs et les veuves éventuelles soit parfois plus d'une dizaine de personnes. Parmi elles les femmes sont respectées et exercent une influence considérable

Comme tout juif est membre d'une tribu, d'un clan et d'une famille, les généalogies jouent un rôle fondamental en établissant un lien et une légitimité entre le passé et le présent (**Mt 1,1-17; Lc 3,23-38**) ; les clans et les tribus y sont soigneusement mentionnés. En effet, la pureté familiale est essentielle pour celui qui veut exercer une responsabilité, en particulier les prêtres et encore plus les grands prêtres qui ne doivent compter aucun esclave ni aucun païen parmi ses ascendants.

FEMME

La place de la femme dans la société biblique doit se comprendre en fonction des dures conditions de la maternité à cette époque et en fonction de la famille élargie. Les femmes, bien que subordonnées aux hommes, voient leurs droits protégés et vivent généralement mieux que les femmes des pays voisins. La mère, particulièrement vénérée est au centre de l'activité domestique qui est nécessaire à la vie de cette famille élargie : aller chercher de l'eau, battre le grain, pétrir la pâte, cuire le pain, filer la laine, tisser et réparer les vêtements, allaiter ou s'occuper des enfants , conserver les aliments.

Pour accomplir ces différentes tâches, les femmes se regroupaient pour un travail commun (**Mt 24,41; Lc 17,35**) effectués dans la cour intérieure de la maison ou sur les toits plats. Elles n'étaient en aucun cas enfermées dans des pièces qui leur auraient été réservées car la maison juive traditionnelle ne possède que peu de pièces, la plupart du temps indifférenciées. Pour sortir en public, une femme mariée doit couvrir ses cheveux et ses épaules par un voile, sous peine de déshonneur.

Si leurs activités se déroulent généralement dans la maison (**Lc 15,18**), les femmes de condition modeste participent également aux travaux agricoles à côté de leurs maris : garde des troupeaux, culture et glanage dans les champs. De même, en ville, les femmes partagent les activités et le travail de leurs pères ou de leurs maris (**Ac 5,1-2**). C'est ainsi que plusieurs femmes ont accompagné Jésus durant sa vie publique (**Lc 8,1-3**) et ont servi dans l'Eglise primitive (**Ph 4,2-3 ; Rm 16,12-15**) Seules les femmes de condition aisée, qui disposent de nombreux domestiques pour effectuer le travail à leur place et d'habitation confortable aux nombreuses pièces peuvent réaliser l'idéal de la femme à la maison, dans une certaine oisiveté.

FUNÉRAILLES

Chacun, quel que soit son rang social, a le droit d'être enterré dignement, aussitôt que possible après le décès. Même le condamné à mort doit être enseveli le jour même, avant la tombée de la nuit {Dt 21,22-23}. Comme le contact avec un cadavre ou avec un tombeau constitue une impureté, l'ensevelissement est fortement réglementé : il doit avoir lieu en-dehors de la ville et est interdit les jours de fête. C'est pour cette raison que Joseph d'Arimatee se dépêche de demander le corps de Jésus, avant le shabbat (Lc 23,50-54).

La cérémonie est fixée par la tradition : en présence de la famille et des amis du défunt, de pleureuses professionnelles, de musiciens (Mt 9,23) et d'une foule nombreuse (Lc 7,12) le corps est lavé (Ac 9,37), enroulé avec des aromates dans un linceul attaché par des bandelettes (Jn 11,43; Jn 19,39-40 ; Mt 27,59) puis, pour les riches, déposé sur une banquette dans une chambre funéraire taillée dans la roche ou, pour les pauvres, dans de simples fosses. Le tombeau est ensuite fermé par une pierre ronde en forme de meule qui peut être roulée. Car la famille vient régulièrement rendre hommage au défunt, dans l'antichambre de la tombe. Un an après l'inhumation, elle rassemble les ossements pour les placer dans un ossuaire gravé au nom du défunt.

HÉRITAGE

Les lois concernant l'héritage possèdent un fondement biblique en {Dt 21,17} où il est indiqué que le fils premier-né recevra une double part d'héritage. Les rabbins dans le traité Babba Batra de la Mishnah ont précisé par la suite en fixant les règles suivantes :

1. Les fils héritent en priorité mais doivent pourvoir à l'entretien des filles jusqu'à leur mariage
2. Si un homme meurt sans laisser de fils, sa fille aînée hérite de ses biens sinon les autres sœurs
3. Si un homme meurt sans laisser de filles, ses frères héritent de ses biens
4. Si un homme meurt sans laisser de frères, ses parents les plus proches héritent de ses biens
5. Si un homme survit à son fils, il précède tous les descendants de celui-ci

Entre époux, un homme hérite de sa femme mais une épouse n'hérite pas de son mari. Cependant, en vertu du contrat de mariage, une veuve peut, à la mort de son mari, recevoir une somme précisée dans le contrat.

Il est possible de contourner les lois de succession en faisant don de ses biens par un document écrit de donation, annulable par la suite.

HOSPITALITÉ

L'accueil des visiteurs comme dans toute société antique, est considérée à la fois comme un devoir et un honneur. Mais en terre d'Israël, elle est considérée comme une manière de refléter l'hospitalité de Dieu, l'hôte par excellence (**Mt 8,11**). Comme les routes, infectées de brigands (**Lc 10,30**) ne sont pas sûres et que les auberges sont rares, il est normal d'offrir le gîte et le couvert aux personnes de passage (**Rm 12,13 ;He 13,2 ;1P,4,9**)

LÉVIRAT

Le lévirat [en latin, *levir*, en hébreu *yavem* signifie le frère du mari] est une coutume qui oblige le frère d'un défunt mort sans enfant à épouser sa veuve {Dt 25,6}. Cette pratique sert à conserver le nom et la propriété dans la famille du mort {**Rt 4,10**} ainsi qu'à protéger matériellement la veuve et sa propre famille. {**Rt 4,13-15**}.

L'histoire de la veuve mariée sept fois à sept frères est une exagération outrancière du lévirat énoncée par les sadducéens dans le cadre de leur dispute avec Jésus sur la résurrection, à laquelle ils ne croient pas (**Mc 12,18-27**).

La Bible {Dt 25, 7} prévoit le cas où le beau-frère refuserait d'épouser la veuve de son frère. Dans ce cas celle-ci doit effectuer une procédure d'acquiescement, période pendant laquelle elle prend son beau-frère à partie devant les Anciens. Sans cette cérémonie qui l'assimile à une divorcée, elle ne peut plus épouser personne. La loi du lévirat n'a de sens que si la femme est encore en âge de procréer et si elle est complètement dépourvue de descendance ; de même son mari défunt ne doit pas avoir d'enfant d'une autre femme.

LOISIRS

Les juifs l'antiquité avaient peu de temps à consacrer à leurs loisirs, de nombreuses heures étant nécessaires à leur simple survie. Mais le sabbat, jour de repos hebdomadaire et les fêtes religieuses leur permettaient de sortir de leur condition quotidienne.

Les enfants jouent à cache-cache ou à colin-maillard sur les places publiques (**Mt 11,16**) ou avec des cerceaux ou des toupies. Toutefois, les filles ne jouent pas à la poupée car la représentation humaine est interdite. Petits et grands jouent avec des ballons de cuir remplis d'air ou de plumes, seuls ou en équipe ou se distraient avec des jeux de cible et d'habileté.

Les adultes jouent aux dés, en pierre, en métal, en verre ou en os sur des plateaux découpés en cases et gravés sur le sol.. Des exemplaires ont été retrouvés sur une rue de Sepphoris en Galilée et sur des pavés dans le sous-sol du couvent des Sœurs de Sion à Jérusalem, identifié à la forteresse Antonia. De plus les fêtes permettent l'organisation de chants, de danses et de concours de conte qui sont très appréciés. Par contre, les jeux athlétiques, les courses de

char, les combats de gladiateurs les combats contre les bêtes sauvages, organisées en outre par le roi Hérode, sont détestés des juifs à cause de leur origine païenne.

De nombreux instruments de musique sont utilisés dans la vie quotidienne et dans le culte :

- La lyre à 8-10 cordes et la harpe à 10-20 cordes, comme instruments à corde
- Le tambourin, les cymbales et le cistre [petits disques fixés sur des supports de métal] comme instruments à percussion
- Le pipeau en bois ou en os, la trompette droite en métal et le shofar ou corne de bélier comme instruments à vent.

MARIAGE

Le mariage [en hébreu *qiddouchin*] consiste dans l'engagement l'un envers l'autre d'un homme et d'une femme pour toute leur vie . À l'époque du Nouveau Testament, la monogamie constitue la règle en Israël et le concubinage officiel a disparu. Jésus réaffirmera qu'un seul homme soit uni à une seule femme pour toute la vie (**Mt 19,4-6**). Le mariage se fait principalement à l'intérieur du clan ou même de la famille, en évitant les unions trop proches interdites par la Loi {**Lv 18,6-19**}. De plus tout mariage avec un païen ou une païenne est prohibé (**2Co 6,14-17**). Des restrictions particulières s'appliquent aux prêtres qui doivent trouver une femme dans leur tribu et ne peuvent épouser une femme divorcée, veuve ou prostituée. Comme le mariage, arrangé par les parents, est plus une affaire civile que religieuse, il se pratique jeune, à partir de douze ans chez les filles, les garçons étant plus âgés

Il comporte deux étapes, d'abord des fiançailles [en hébreu *erousin*], véritable engagement officiel qui peut durer un an et ne peut être rompu que par un divorce. Pendant cette période, l'adultère est puni, tout comme après la consommation du mariage. Ceci explique la réaction de Joseph en (**Mt 1,18-19**) lorsqu'il apprend que Marie est enceinte car la virginité est une condition nécessaire pour une première union. Pendant cette période, la fille continue à vivre chez son père pendant que l'homme rassemble la dot [en hébreu *mohar*], en argent ou en nature, qu'il donnera à la famille de la mariée, celle-ci recevant un trousseau en échange. Le couple vit séparé et sans relations sexuelles (**He 13,4**). Quand le mari a fini de préparer la maison [ce qui signifie que la date est incertaine comme dans la parabole des dix vierges en (**Mt 25,1-13**)] , il se rend chez sa fiancée qui l'attend voilée , vêtue de sa robe de mariée et parée de ses plus beaux bijoux. Par une cérémonie de mariage [en hébreu *nissouin*] fort simple, il déclare qu'elle est son épouse et qu'il est son mari. Le banquet de noces, où tout le village est invité, peut durer jusqu'à une semaine. À l'époque du Christ, il n'existe aucune cérémonie religieuse publique. Le mariage est consommé la première nuit dans la chambre nuptiale.

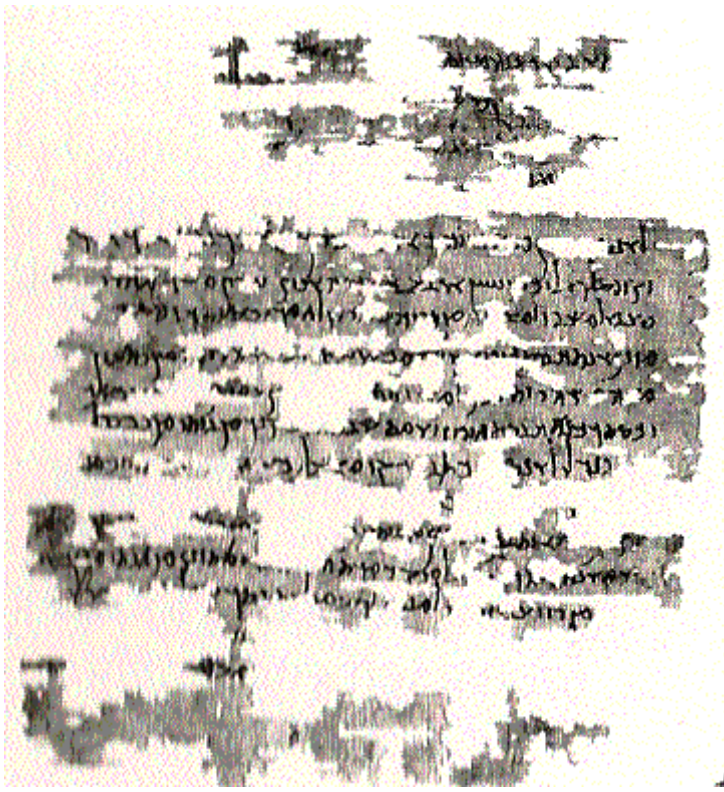


Figure 20 Contrat de mariage

SOURCE : Les femmes aux temps de la Bible, p.33

Ce document a appartenu à Babatha, femme qui pendant la seconde juive de 132-135 se réfugia dans les grottes du désert de Judée où elle périt.

Un contrat de mariage [en hébreu *ketouba*] établit les droits et devoirs de l'époux en fixant le montant que l'épouse recevra en cas de décès ou de divorce, ce qui protège les femmes de l'arbitraire de leur mari car la femme l'emporte sur tout autre créancier.

MANOIR

L'aristocratie terrienne juive possède près de 60% des terres cultivées de Galilée. Elle vit dans des fermes-manoirs comportant une résidence principale où vit le propriétaire, des communs, un espace industriel pour le pressoir à huile, le pressoir à vin et éventuellement des fours de potiers ainsi que des forges, des zones de stockage des denrées, le caveau familial, une tour de défense haute d'une dizaine de mètres ainsi qu'un domaine d'environ cinq hectares, cultivés en blé, orge, oliviers et vignes. Ces terrains sont cultivés par des métayers, paysans indépendants qui doivent payer un tiers de leur récolte au propriétaire et un autre tiers au roi. Leur condition de vie est évoquée dans la parabole des vignerons meurtriers (**Mt 21,33-41**). Ces fermes-manoirs peuvent occuper de cinquante à soixante-dix personnes dont un portier, chargé de veiller sur les bâtiments (**Mc 13,34**) ainsi qu'un intendant, chargé de gérer le domaine en l'absence du maître (**Lc 16,1**). Ce dernier peut également engager des journaliers, payés à l'heure pour des travaux saisonniers (**Mt 20,1-16**).

MATERNITÉ

La maternité et ses conséquences représente à l'époque biblique une part importante de la vie d'une femme, peut-être les deux tiers. Il ne faut pas oublier que l'espérance de vie des femmes est généralement inférieure à celle des hommes, sauf les militaires, soit entre trente et quarante ans car 5 à 10% des femmes meurent lors de l'accouchement ou peu après. Pour permettre la survie du groupe familial, trois ou quatre enfants sont nécessaires, ce qui signifie de six à huit accouchements en raison de l'importance de la mortalité infantile soit un enfant sur cinq environ, y compris pour les enfants en bas âge.

La stérilité représente un véritable drame social et humain qui peut provoquer le divorce et le remboursement de la somme inscrite dans le contrat de mariage. A l'époque postbiblique, le fœtus était conçu comme un être humain complètement formé quarante jours après la conception, les moyens contraceptifs n'étant autorisés qu'en cas de danger pour la santé de la mère. L'accouchement, domaine exclusivement réservé aux femmes, se fait en position assise sur un tabouret. Il est réalisé par des sages-femmes expérimentées qui peuvent être appelées même le jour du sabbat ou par d'autres femmes présentes. Après avoir été baignés dans de l'eau tiède et enduits de miel et d'huile d'olive, les nourrissons sont solidement enveloppés dans des langes (**Lc 2,12**). Le recours à des nourrices est une pratique courante dans les familles aisées de l'époque romaine et des discussions existaient entre médecins sur le rôle de l'allaitement maternel et sur l'âge du sevrage, souvent deux ans. Toutefois l'accouchement représente toujours un risque pour la vie de la femme et est souvent associé à la douleur (**Mc 13,8 ; Ap 12,2 ; Rm 8,22 ; 1Th 5,3**).

MÉTIER

Dans le monde juif, aucun métier n'est réservé aux hommes libres ou aux esclaves car le travail manuel est fort apprécié. Tout père de famille se doit d'apprendre un métier à son fils. Cependant certains métiers sont méprisés comme les âniers, les barbiers, les marins, les bouchers et les commerçants, tous considérés comme des fraudeurs et des voleurs. D'autres métiers sont considérés comme avilissant : tanneurs, cardeurs, coiffeurs et garçons de bain. De plus les bergers et les collecteurs d'impôts sont considérés comme infâmant : ils ne peuvent ni juger ni témoigner en justice. Enfin, copier la Torah doit être une activité gratuite, sans rémunération.

SANTÉ

La santé est considérée comme un signe de la bénédiction de Dieu et une grande partie du ministère de Jésus consiste dans la guérison de nombreux malades, anticipation de leur salut. À l'inverse, la conception selon laquelle toute maladie représente une marque d'un jugement de Dieu, tirée de la généralisation abusive d'événements particuliers (**Ac 9,23 ; 1Co, 11,27-32**) est démentie fermement par le Christ (**Jn 9,1-3**). L'être humain étant constitué d'un corps, d'un esprit et d'une âme, le péché peut parfois altérer la santé du pécheur.

C'est le cas du paralysé dont Jésus guérit d'abord le péché avant son infirmité (**Mc 2,1-12**). Dans le même ordre d'idées, les évangiles distinguent généralement la guérison d'une maladie et l'exorcisme d'une possession (**Mc 1,32-34**). Pour la même raison que précédemment, maladie et possession peuvent être liés comme chez le démoniaque muet et aveugle en (**Mt 12, 22-28**) et le démoniaque muet en (**Mt 9,32-34**) mais ce n'est pas le cas le plus fréquent..

Le mode de vie avec la chaleur, l'eau non potable, les carences alimentaires, le non-traitement des infections expliquent l'existence de nombreuses maladies courantes : la dysenterie (**Lc 4,38-39**), le choléra, la fièvre typhoïde, la cécité causée par des poussières ou par des mouches (**Mc 8,22-25**), la surdité et le mutisme (**Mc 7,32-37**), des maladies de la peau dont la lèpre qui nécessite l'isolement (**Mc 1,40-42**), les vers intestinaux provoqués par de la viande mal cuite, la paralysie peut être provoquée par la poliomyélite (**Mt 4,24 ; Mt 9,1-8 ; Mt 12,9-13**). Pour soigner ces maladies, existent de nombreux remèdes d'origine animale ou végétale, les uns efficaces comme le cumin aux propriétés antiseptiques ou la résine de térébinthe pour calmer les maux de dents, les autres beaucoup moins.

L'hygiène est meilleure dans les villes qu'à la campagne avec l'interdiction des cimetières urbains, de nombreuses citernes en pleine ville, les bains publics, les massages aux huiles parfumées, les toilettes munies d'eau courante, les réseaux d'égouts, les nombreux bains rituels fréquentés par les hommes l'après-midi et par les femmes au matin.

SPORTS

Le roi Hérode a fait bâtir à Jérusalem de nombreux édifices sportifs : un gymnase pour l'athlétisme [course, saut en longueur, lancer du disque et du javelot, lutte et pugilat], un hippodrome pour les courses de chars et un amphithéâtre pour les combats de gladiateurs ou des combats contre des bêtes sauvages. Si saint Paul évoque souvent les compétitions sportives du monde gréco-romain dans ses lettres destinées à des communautés de la diaspora, (**1Co,24- 29 ; Ph 3,12-14 ; 2Tm 2,5**), elles restent détestées des juifs de Palestine à cause de leur caractère religieux païen et de la nudité des athlètes.

VEUVE

Les femmes dont le mariage était dissous par un divorce ou par la perte de leur mari se retrouvaient fort vulnérables car elles devaient trouver le moyen de gagner leur vie par elles-mêmes et de trouver une habitation. Souvent elles retournaient chez leur père ou étaient prises en charge par la famille élargie.. Comme les étrangers et les orphelins, elles figurent parmi les personnes qui ont besoin de protection comme le montrent les deux exemples suivants : la pauvre veuve et ses deux piécettes de (**Mc 12,41-44**) et l'allusion en (**Mc 12,40**) aux administrateurs des biens des veuves qui les gèrent à leur profit. Toutefois certaines veuves peuvent obtenir une grande indépendance telle Anne – la seule prophétesse – qui vit dans le Temple et se consacre à la vie spirituelles (**Lc 2,36-38**) ainsi que Tabitha, la seule femme à être appelée disciple (**Ac 9,36-42**).

VOYAGE

La plupart des voyages, même longs, se font à pied. C'est le cas de Jésus et sans doute aussi de Paul (**Ac 20,3**). Le développement du réseau routier et maritime ainsi que le bon entretien des routes et l'absence de frontières à l'époque romaine facilite les déplacements. Des auberges existent, essentiellement pour la poste impériale, mais n'ont pas une bonne réputation ce qui explique l'importance de l'hospitalité. Comme les distances sont courtes en Israël, un bon marcheur peut se rendre de Galilée à Jérusalem en quatre ou cinq jours, même si les routes ne sont pas toujours sûres (**Lc 10,30**). Dans certains cas, on peut utiliser un âne, un char léger comme l'eunuque éthiopien (**Ac 8,28-29**) ou une charrette pour transporter de lourds chargement. Les voyages maritimes permettent de plus longs trajets à un plus grands nombre de personnes [276 passagers selon (**Ac 27,37**)], mêmes s'ils sont dangereux à cause des pirates et surtout des intempéries. C'est ainsi que Paul a subi trois naufrages (**Ac 27,13-19 ; 2Co 11,25**).

Glossaire politique des institutions

ANCIENS juifs

Le terme d'ANCIENS désigne les responsables laïcs du peuple juif, chefs des principales familles aristocratiques juives (**Mt 16,21 ; Mt 17,1 ; Mc 8,31 ; Lc 9,22 ; Ac 4,5 ; Ac 22,5**). Ils forment un des trois groupes composant le Sanhédrin et portent également le titre de Princes du peuple (**Ac 15,43**). Joseph d'Arimatee en fit partie.

ANCIENS chrétiens

Le terme d'ANCIENS désigne également les responsables des premières églises chrétiennes [en grec *presbuteros* qui donnera prêtre en français avec un sens différent] en (**Ac 14,23 ; Ac 20,17**). Ils veillent en outre aux intérêts de l'Église de Jérusalem et participent aux discussions concernant l'entrée des païens dans l'Église (**Ac 15,2 ; Ac 15,4 ; Ac 15,6 ; Ac 15,22-23**).

ARÉOPAGE

L'Aréopage [en grec « colline d'Arès », dieu de la guerre] est le nom d'une colline d'Athènes, située à l'ouest de l'Acropole, où siégeait un tribunal prestigieux, réputé pour sa sagesse et composé d'anciens magistrats de la ville. C'est le lieu où saint Paul prononça son célèbre discours sur le Dieu inconnu relaté en (**Ac 17,15-18,1**) .

ARMÉE

Hérode le Grand dispose d'une armée importante composée de 15000 à 20000 hommes environ, destinée avant tout à assurer sa propre protection , à contrôler une société majoritairement hostile et à répondre aux demandes militaires de l'empereur. Organisée selon le modèle romain, cette armée divisée en cohortes [400 à 500 hommes] et centuries [60 à 80 hommes], comporte des unités d'élite constituées de mercenaires étrangers, grecs, gaulois et germaniques. Elle ne comporte évidemment pas de légionnaires L'armée d'Hérode Antipas, bien que moins nombreuse, lui est fort semblable. C'est un centurion de cette armée, que Jésus rencontra à Capharnaüm (**Mt 8,5 ; Lc 7,2**), un officier païen chargé de protéger un poste de douane, car il n'existait pas de forces de police à cette époque.

La Judée, province romaine procuratorienne, possédait une garnison moins importante, d'environ quatre mille hommes, principalement basée à Césarée maritime (**Ac 23,23**). Une cohorte était casernée dans la forteresse Antonia qui surplombe le Temple de Jérusalem pour surveiller tout mouvement de foule,

surtout lors des trois grandes fêtes de pèlerinage (**Mt 27,27 ; Mc 15,15 ; Ac 21,31**). Son chef porte le titre de chiliarque, (**Jn 18,12 ; Ac 21,31**) littéralement en grec « chef de mille », ce qui suggère une cohorte milliaire.

Ces troupes auxiliaires sont constituées de cohortes d'infanterie et/ou de cavalerie, parfois réunies sous un même commandement. Formées la plupart du temps non de légionnaires romains mais de soldats recrutés principalement dans les régions environnantes [Samaritains, Syriens, Philistins] puisque les Juifs sont exempts de service militaire en raison du culte impérial dans les armées, ces troupes se révèlent régulièrement hostiles à la population juive ce qui expliquerait les mauvais traitements infligés à Jésus (**Lc 23,36-37 ; Mt 27,28-31**) par ces soldats.

Toutefois il existe également des cohortes constituées de citoyens romains volontaires qui remplissent librement après avoir accompli leur service dans l'armée. C'est le cas de la cohorte italique [en latin, *Cohors II Italica civium romanorum*] dont Pierre rencontra à Césarée un centurion appelé Corneille (**Ac 10,1**), un craignant Dieu.

Figure 21 Structure générale de l'armée romaine

Armée romaine : légions + troupes auxiliaires + marine

Légion = 10 cohortes = 30 manipules = 59 centuries soit environ 5000 hommes

Légion = infanterie lourde principalement + cavalerie + services divers (approvisionnement, génie, santé, sacerdoces, bureaux administratifs, musique militaire, police)

Les services sont rattachés à la première cohorte, à double effectif, qui regroupe environ 800 hommes

Figure 22 Officiers supérieurs de la légion

1 légat de légion	sénateur	Commandant en chef de la légion
1 tribun laticlave	sénateur	Chef de l'état-major
1 préfet du camp	chevalier ?	S'occupe des remparts, des sièges et des bagages
5 tribuns angusticlaves	chevalier	Commandant de deux cohortes
1 tribun de six mois		Commandant de la cavalerie légionnaire

Figure 23 Officiers supérieurs et subalternes des troupes auxiliaires

Aile quingénaire (cinq cent hommes en théorie)	1 préfet	chevalier	chef de la cavalerie
	16 décurions		
Aile milliaire (mille hommes en théorie)	1 tribun	chevalier	chef de la cavalerie
	24 décurions		
Cohorte quingénaire	1 préfet	chevalier	chef de l'infanterie
	6 centurions		
Cohorte milliaire	1 tribun	chevalier	chef de l'infanterie
	10 centurions		
Cohorte mixte quingénaire	1 préfet	chevalier	chef de la cohorte
	6 centurions		chefs de la partie infanterie
	3 décurions		chefs de la partie cavalerie
Cohorte mixte milliaire	1 tribun	chevalier	chef de la cohorte
	10 centurions		chefs de la partie infanterie
	6 décurions		chefs de la partie cavalerie

Les troupes en plus petits caractères n'existaient vraisemblablement pas à l'époque du Christ de manière systématique.

ASIARQUE

Le titre d'asiarque désigne un haut fonctionnaire de la ville d'Éphèse, élu pour présider le culte impérial dans la province d'Asie, pour y organiser des jeux et y célébrer des fêtes. Ils conservaient leur titre à la fin de leur mandat (**Ac 19,31**)

BRIGANDAGE

Le brigandage est un phénomène répandu dans toute la région qui vise à la fois les fermiers, les marchands en déplacement, les arsenaux, les soldats ainsi que les officiels des gouvernements juifs et romains . C'est ainsi que les routes qui conduisent à Jérusalem sont peu sûres, comme l'indique l'épisode du samaritain attaqué sur la route de Jéricho à Jérusalem (**Lc 10,30**) Les motivations sont autant économiques, par pauvreté et par désespoir que politiques, sous

l'influence d'idées messianiques. Le brigandage a été réprimé à la fois par le roi Hérode le Grand en Galilée et par les gouverneurs romains en Judée, comme dans l'arrestation de Barabbas (Lc 23,19).

CENTURION

Officier subalterne des armées romaines et juives, commandant une centurie, troupe composée de 60 à 80 hommes (Mt 8,5 ; Mt 8,13 ; Mt 27,54 ; Lc 23,47 ; Ac 23,23) Les centurions, hiérarchisés entre eux, servent sous les ordres d'officiers supérieurs dirigeant les cohortes qui portent le titre de tribun militaire.

Chaque centurion, assisté par un second appelé *optio* dirige sa centurie et mène ses hommes au combat.

Chaque centurion *pilus prior* dirige une cohorte en plus de sa centurie

Le primipile ou *primus pilus* dirige la 1^{ère} cohorte, la plus importante de toutes et en tant que centurion le plus gradé, participe aux réunions de l'état-major du légat.

Tous les centurions de même rang des cohortes II à X sont égaux. Par contre les cinq postes de centurion de la cohorte I, constituent chacun un avancement vers le grade ultime de primipile.

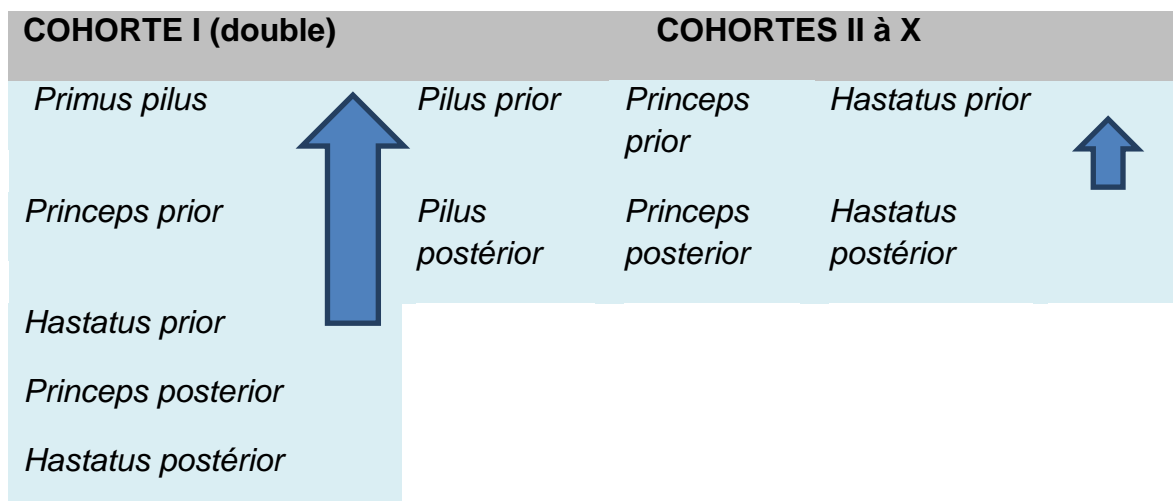


Figure 24 Organisation des cohortes dans une légion

CITÉ

Une distinction s'impose entre les municipes, cités préexistant à la conquête romaine, qui conservent en tout ou en partie leurs institutions propres et les colonies, cas rare en Orient, qui sont créées par Rome et dont les institutions sont calquées sur celles de la capitale.

Le statut des cités est fixé par une loi de la province, en latin « *lex provinciae* », qui décide du statut et du territoire des différentes cités et régions de la province. Trois cas peuvent de présenter :

- Les cités fédérées qui ont conclu un accord négocié avec Rome. Indépendantes à l'intérieur de la province, elles se gouvernent librement selon leurs lois et ne paient pas d'impôts. Elles doivent cependant fournir des troupes et des vivres. C'est le cas d'Ascalon, sur le littoral palestinien.
- Les municipes libres qui ont été conquis par Rome qui leur a concédé, de manière révocable, certains privilèges dans les domaines financiers et judiciaires. Ils sont donc à la fois dans et en dehors de la province, par rapport au gouverneur. C'est le cas des villes païennes de la Décapole.
- Les municipes stipendiaires ont également été conquis par Rome dont ils dépendent entièrement. Ils doivent payer un impôt en nature ou en espèces [en latin *stipendium*]. Même si ils conservent souvent leurs institutions propres, comme les sanhédryns dans le monde juif, ils n'ont pas d'autonomie et sont contrôlés par le gouverneur.

Dans tous les cas, l'administration des cités est assurée par ses propres notables. Seul le gouverneur, dans la capitale de sa province, dispose d'une administration romaine de quelques dizaines de personnes seulement.

Les colonies, quant à elles, sont rares en Palestine et dans la partie orientale de l'empire :

- Corinthe, la capitale de la province d'Achaïe, visitée par saint Paul
- Flavia Neapolis, l'actuelle Naplouse en Samarie, colonie païenne de vétérans fondée en 72 après Jésus-Christ par l'empereur Vespasien et peuplée d'anciens légionnaires romains
- Aelia Capitolina, colonie romaine fondée vers 130 après Jésus-Christ par l'empereur Hadrien, sur l'emplacement de Jérusalem, en grande partie détruite. La ville est habitée par des vétérans romains ainsi que par des grecs et des syriens alors que les juifs en sont exclus.

CITOYENNETÉ

La citoyenneté romaine se compose d'un ensemble de droits que l'on peut obtenir en totalité [*ciuis optimo iure* en latin] ou partiellement [*ciuis minuto iure*].

- Droits civils
 - *ius conubii* : droit de se marier régulièrement
 - *ius commercii* : droit d'effectuer des actes juridiques
- Droits politiques
 - *ius suffragii* : droit de vote
 - *ius honorum* : droit d'être élu à une magistrature

En contrepartie, la citoyenneté entraîne des obligations comme le service militaire dans les légions et le paiement du tribut, sauf en Italie. On peut l'obtenir par la naissance (**Ac 27,28**) ou par collation ultérieure ou la perdre par abandon volontaire ou déchéance officielle. Les habitants des municipes provinciaux, de manière personnelle ou collective, pouvaient posséder la citoyenneté romaine,

en tout ou en partie, tout en conservant leur citoyenneté particulière d'origine. C'est le cas du roi Hérode, de ses descendants et de Paul, également citoyen de la cité de Tarse en Cilicie. (**Ac 22,23-28**)

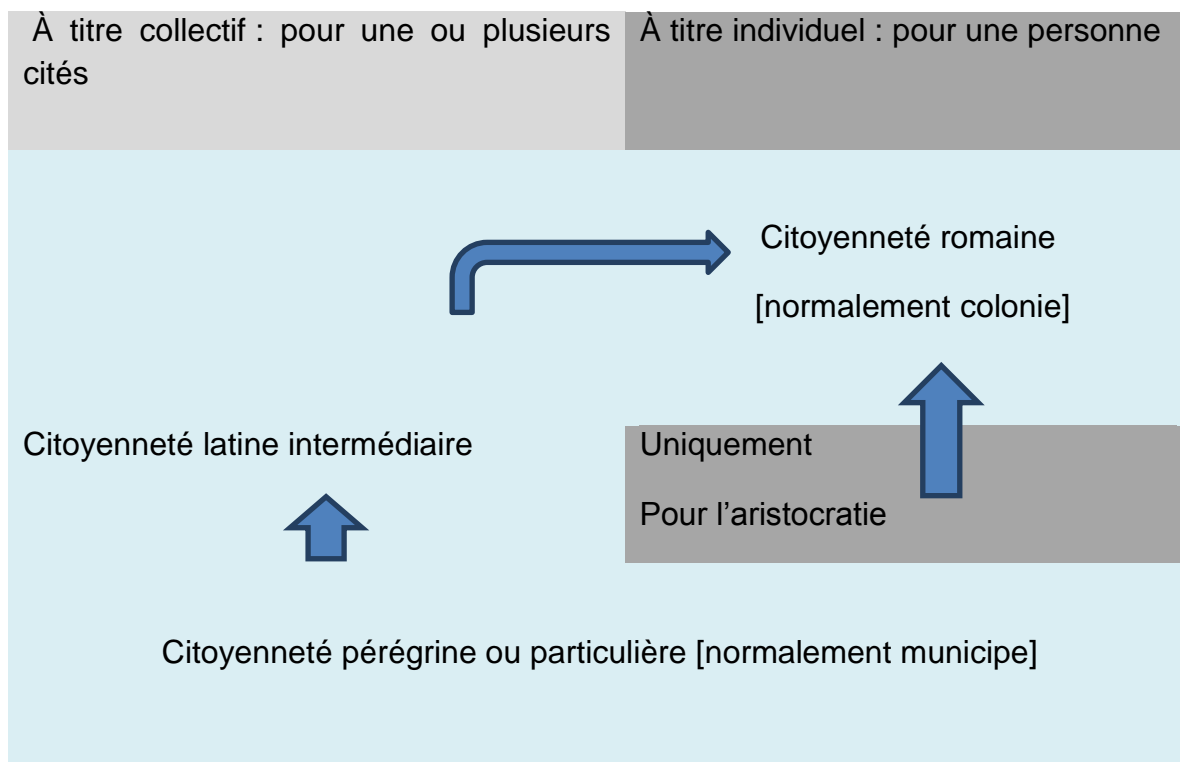


Figure 25 Tableau des citoyennetés

DÎME

Offrande à Dieu d'un dixième des revenus {**Lv 27,30-32**} que tout juif, résident ou non en Judée, doit verser aux prêtres. Ces dons en nature sont entreposés sur trois étages dans les magasins entourant le Sanctuaire de Jérusalem. Jésus a dû acquitter la dîme comme tout juif pieux et ne l'a pas aboli, tout en insistant sur le dépassement d'une application pointilleuse et sans véritable compréhension comme pour la dîme sur des herbes sans grande importance comme la menthe, l'anis et le cumin (**Mt 23,23**).

FORTIFICATIONS

Le roi Hérode le Grand est un bâtisseur de nombreuses forteresses abritant une garnison qui se révèlent également des palais fastueux et au décor raffiné réservés à sa cour. Les plus célèbres sont l'Hérodon, Machéronte et Massada. Des tours fortifiées sont également bâties contre le brigandage dans les campagnes, le long des routes et autour des villes. C'est ainsi que Jérusalem est entouré d'une deuxième et d'une troisième muraille, au tracé incertain.

GENTILS

Transcription du latin *gentiles* désignant principalement les personnes païennes. De race ou de langue et de culture grecque, elles n'adorent pas le

Dieu d'Israël. Ce terme correspond au mot grec « hellène » souvent traduit simplement par « grec » (**Mc 7,26 ; Jn 7,35 ; Ac 11,20**). Mais le même terme peut également désigner des convertis issus du paganisme, prosélytes juifs (**Jn 12,20 ; Ac 14,1**) ou disciples du Christ (**Rm 1,16**).

GOUVERNEMENT Juif

Pour leur administration, les différents royaumes juifs (Hérode le Grand, Archélaos, Philippe, Antipas) sont divisés en une vingtaine de toparchies, unités territoriales de base avec leurs propres capitales et leurs chefs, désignés par le roi. Ceux-ci portent le nom de stratèges et sont responsables de l'administration civile et militaire devant le roi qui cumule tous les pouvoirs

Les cités, généralement païennes, disposent de leur gouvernement propre, relativement autonome, constitué de :

1. Un conseil permanent, jouant le rôle principal
2. Des magistrats annuels, cooptés par le conseil parmi les riches notables de la cité. Ceux-ci sont responsables des impôts directs municipaux ainsi que du paiement du tribut, royal ou impérial. Ils financent une grande partie des dépenses publiques
3. L'assemblée du peuple, quand elle existe, vote les honneurs et acclame les décisions prises.

Les sanhédrins locaux réunis dans la synagogue du village et le Grand Sanhédrin de Jérusalem possèdent un pouvoir religieux important mais interviennent que peu dans les affaires politiques, si ce n'est pour la diffusion du calendrier officiel et le paiement de l'impôt annuel pour l'entretien du Temple.

GOUVERNEMENT Romain

L'empereur romain exerce directement son pouvoir administratif et judiciaire par diverses ordonnances :

- *Edicta*, lois générales ou particulières, promulguées à son initiative personnelle
- *Mandata*, injonctions aux magistrats et aux fonctionnaires
- *Decreta*, jugement rendu par lui dans le cadre de son tribunal
- *Rescripta*, décisions de l'empereur, en réponse aux questions de droit qui lui sont adressées

GOUVERNEUR

Un gouverneur romain possède des attributions importantes d'ordre politiques, financières et juridiques ainsi que militaires dans les provinces impériales. Il doit assurer l'ordre public, veiller sur la vie religieuse et l'entretien des temples, s'assurer de la rentrée des impôts et veiller à la sécurité du territoire. Sa principale fonction consiste à rendre la justice sur les citoyens romains et sur les habitants des cités sous son contrôle. Juge suprême de sa province, il doit respecter les clauses de l'édit qu'il promulgue lors de son entrée en charge, par lequel il fixe les règles administratives et judiciaires. Soit personnellement, soit

par l'intermédiaire de ses délégués, il tient périodiquement des assises judiciaires dans les principales cités, appelées en latin *conuentus*.

Cette tâche implique de nombreux déplacements, par exemple pour Ponce Pilate, de Césarée sur le littoral à Jérusalem à l'intérieur du pays.

Toutefois son pouvoir est limité par la charte de sa province qui détermine les droits de chaque cité, par les privilèges des citoyens romains de ne pas être flagellé (**Ac 22,25** ; **Ac 22,29**) et d'aller en appel devant l'empereur contre ses décisions judiciaires (**Ac 25,9-12**). Il est également limité par les assemblées des notables provinciaux [*concilium provinciae*] qui peuvent voter un blâme contre lui et le transmettre à l'empereur ainsi que par une autorisation nécessaire du sénat pour mener une guerre offensive. C'est ainsi que fut destitué Ponce Pilate en 36 après avoir fait massacrer des samaritains.

Désignés à la fin de l'année, au mois d'octobre, les gouverneurs entrent en fonction au début du mois de juillet de l'année suivante, à cause des distances à parcourir et de la fermeture de la navigation [*mare clausum*] jusqu'aux ides de mars. Aussi les gouverneurs se succèdent du milieu de l'année à l'autre : une même année doit donc être considérée comme la dernière du précédent gouverneur et la première du gouverneur en exercice. C'est généralement par les années du gouverneur en fonction que se fait la datation dans les provinces. La datation par les années de l'empereur, propre à Rome, n'existe que depuis le règne de Tibère et est inconnue sous le règne d'Auguste.

GRAND PRÊTRE

Le grand prêtre [en hébreu, *kohen gado*] est le représentant officiel du peuple juif à la fois auprès de la population et des autorités romaines. Il réunit dans sa personne les pouvoirs religieux et politiques, comme chef des prêtres, gardien du Temple et président du sanhédrin. De naissance légitime, il doit s'abstenir de toute impureté rituelle, ne peut se marier qu'avec une jeune fille juive et ne peut entrer en contact avec un cadavre, même de sa proche parenté. À la différence des prêtres, il est oint en versant de l'huile sur sa tête.

Cependant son prestige a diminué depuis l'époque hasmonéenne car l'hérédité et le caractère viager de la fonction ont disparu depuis le règne d'Hérode, surtout que ce dernier a choisi des grands prêtres dans des familles sacerdotales étrangères, ne descendant pas de Sadoq, le grand prêtre de l'époque de David. Par la suite il est choisi par un roi hérodien ou par le gouverneur romain pour une période généralement courte, Caïphe étant l'exception avec une charge de dix-huit ans. Comme symbole de subordination, ses quatre vêtements sacerdotaux qui lui sont réservés sont conservés dans la forteresse Antonia et ne lui sont remis qu'à l'époque des fêtes.

Il jouit toutefois de privilèges, comme de prendre part à l'offrande d'un sacrifice quand il le veut et de choisir les tâches qui lui conviennent. De plus, les oracles qu'il porte à l'intérieur de son pectoral lui permette de connaître l'avis de Dieu sur les questions qu'on lui pose. Lors de la célébration de Yom-Kippour lui seul est

autorisé à pénétrer dans le Saint des Saints, par contre il doit payer le jeune taureau sacrifié à cette occasion.

Les anciens grands prêtres conservent longtemps leur influence après leur destitution, ce qui explique le pluriel utilisé en (Mt 6,3) où ils sont mentionnés en compagnie du grand-prêtre en exercice Caïphe. Est également cité Hanne (Jn 18,13 ; Ac 4,6), son beau-père. La fonction de grand prêtre prit fin avec la destruction du temple de Jérusalem en 70 après Jésus-Christ.

HÉRODIENS

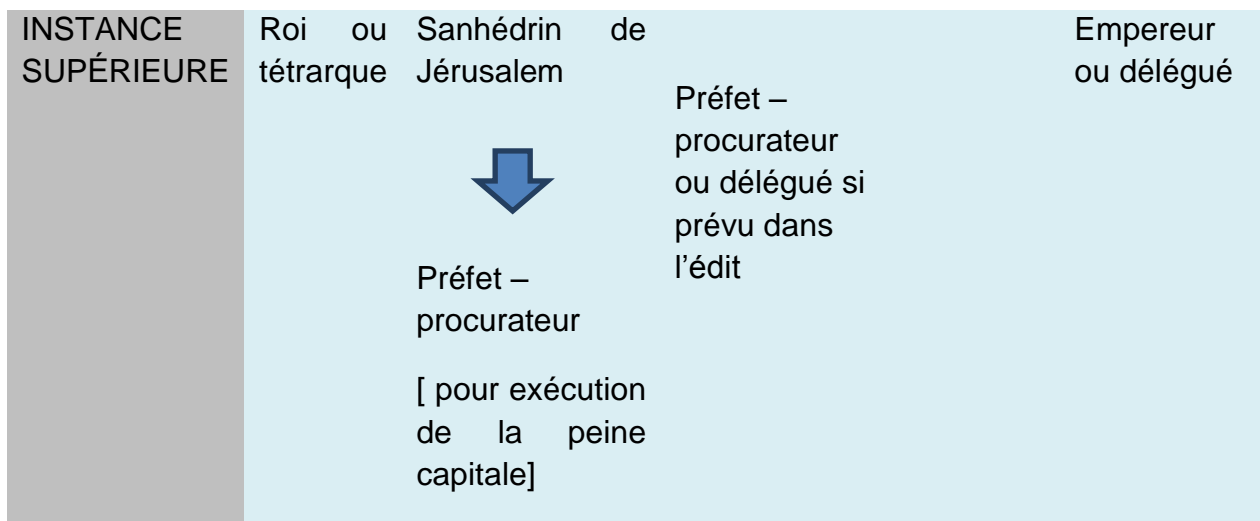
Les Hérodiens sont cités à quatre reprises dans les évangiles (Mt 22,16 ; Mc 3,6 ; Mc 8,15 ; Mc 12,13) , en relation avec les pharisiens. Ils forment un parti politico-religieux mal connu : partisans d'Hérode le Grand et d'Hérode Antipas, membres de leur domesticité qui les considéraient comme le Messie ou comme les véritables grand prêtres, défenseurs intransigeants de la Loi, ardents supporters de l'autorité romaine car les membres de la famille d'Hérode étaient citoyens romains, les opinions divergentes ne manquent pas. .

JUSTICE

Chaque habitant de l'empire romain est jugé selon son statut juridique qui détermine le droit à appliquer. C'est le concept de personnalité des lois. On peut distinguer :

1. Le *ius gentium*, corps des lois communes qui s'appliquent aux étrangers ou pérégrins entre eux et à leurs relations avec les citoyens romains

QUI ?	Juifs		Pérégrins (grecs, syriens)		Citoyens romains
OÙ	Galilée, Pérée	Judée et tous les juifs individuellement	Municipe stipendiaire	Municipe libre	Colonie ou à titre individuel
DROIT	Loi royale	Torah	Droit pérégrin ou <i>ius gentium</i>	Droit pérégrin	<i>Ius civile</i>
1 ^{ERE} INSTANCE	stratège	Sanhédrin local	Magistrat local	Magistrat local	Préfet – procureur ou délégué



2. Le *ius ciuile*, corps des lois communes qui s'appliquent uniquement à tous les citoyens romains
3. Les différents droits grecs, en usage dans les municipes orientaux
4. La Torah, écrite et orale, unique source législative reconnue pour l'ensemble du peuple juif

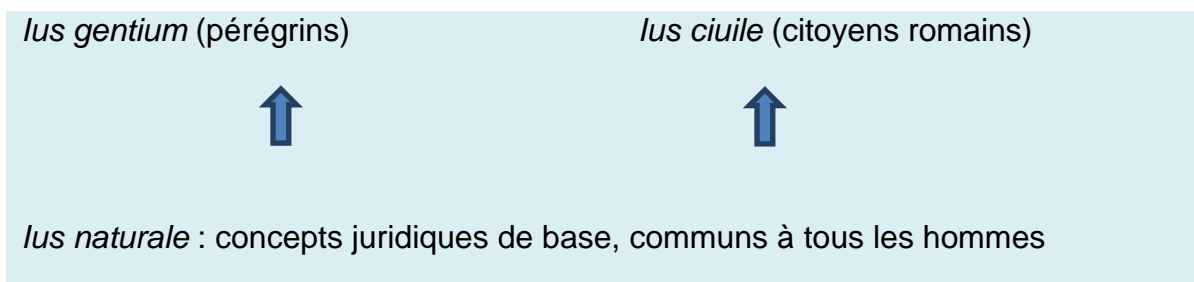


Figure 26 Organisation générale de la justice

De plus, les païens habitant dans les territoires royaux juifs mais en-dehors des municipes sont exclusivement soumis à la loi royale, et non bien entendu au sanhédrin.

LÉVITES

Descendants de Lévi et non d'Aaron comme les prêtres, les lévites vivaient dispersés sur le territoire de toutes les tribus d'Israël. Ils constituaient les auxiliaires et les serviteurs des prêtres du Temple de Jérusalem remplissaient de nombreuses fonctions : entretien, nettoyage, garde et surveillance des bâtiments non réservés aux prêtres, préparation des sacrifices et chants liturgiques des Psaumes qu'ils interrompaient pour laisser jouer les instruments.

Divisés comme les prêtres en 24 classes avec deux semaines de service par an, les lévites étaient exclus de la part prélevée sur les sacrifices ainsi que de la dîme, en opposition avec la tradition biblique {**Nb 18,21-32 ; Dt 26,13**}. Toutefois le roi Agrippa II les rétabli dans leurs anciens droits en 64, soit six ans seulement avant la destruction du Temple !

Des lévites accompagnèrent les prêtres qui s'étaient rendus chez Jean-Baptiste, sur les bords du Jourdain (**Jn 1,19**). Barnabé, originaire de l'île de Chypre et premier compagnon de voyage de Paul qu'il introduisit auprès des apôtres, était un ancien lévite (**Ac 4,34**).

POPULATION

La population de la Palestine au sens large a été estimée à un million et demi d'habitants, sur une surface comparable à celle de la Belgique actuelle, ce qui implique une densité importante pour l'époque. Toutefois celle-ci diminue d'ouest en est, depuis le littoral jusqu'à la Pérée et du nord au sud, depuis la Galilée jusqu'à l'Idumée. De plus elle se caractérise par une très grande diversité et par un mélange de communautés à l'intérieur des villes. Celles-ci sont nombreuses mais petites avec quelques centres importants de plusieurs dizaines de milliers d'habitants : Jérusalem, Césarée, Tibériade, Sephoris et plus en dehors Gaza et Scythopolis. Par contre il n'existe pas de métropoles très peuplées.

Voici un aperçu des différents peuplements :

- Des communautés syriennes, arabes nabatéennes et juives dans les territoires du nord-est (Gaulanitide, Batanée, Auranitide, Trachonitide)
- Des communautés samaritaines en Samarie ainsi qu'un peuplement mixte hellénisé et juif dans la capitale Césarée
- Des communautés juives dans l'est et le nord de la Galilée ainsi que des communautés païennes dans l'ouest et le sud de la Galilée. Les villes de Sephoris et de Tibériade sont à majorité hellénique avec une minorité juive. Il est caractéristique qu'aucun déplacement de Jésus n'y est mentionné dans les évangiles.
- Une communauté majoritairement juive en Judée autour de Jérusalem
- Des communautés Iduméennes et juives en Idumée en contact avec des arabes nabatéens autour de la Mer morte
- Des communautés syriennes, nabatéennes, hellénisées et juives en Pérée.
- Des communautés païennes dans la Pentapole philistine.

Il faut y ajouter des soldats et des administrateurs romains ainsi que des mercenaires gaulois, germains et thraces installés après leur démobilisation.

PRÉTOIRE

Le terme prétoire est la transcription du latin *praetorium* qui désigne à la fois la résidence d'un gouverneur romain (**Mt 27,27 ; Mc 15,16 ; Jn 18,28 ; Jn 19,9**) et l'estrade mobile sur laquelle il installait son tribunal pour rendre la justice (**Mt 27,19 ; Jn 19,13**). Celle-ci se trouvait à l'air libre, en dehors du bâtiment qui

porte le même nom. La localisation du praetorium de Ponce Pilate mentionné dans les récits de la Passion pose depuis longtemps un problème d'interprétation géographique : était-il situé dans la forteresse Antonia surplombant le Temple au nord-est de la ville [pavement appelé *Lithostrotos* d'après (Jn 19,13)] ou dans le palais d'Hérode, au sommet de la ville haute au nord-ouest ou dans le palais des anciens rois Hasmonéens, situé entre les deux autres lieux ?

PRÊTRES

Descendants d'Aaron, lui-même issu de la tribu de Lévi, les prêtres [en hébreu *kohen*, *kohanim* au pluriel] étaient répartis en 24 familles qui assuraient le service liturgique du Temple de Jérusalem, à tour de rôle, deux semaines par an. C'est ainsi que Zacharie, le père de Jean-Baptiste, était de la classe d'Abia (Lc 1,5). Exclusivement masculine, la prêtrise se transmet par voie patrilinéaire. Les prêtres souffrant d'infirmités visibles ne sont pas admis à faire des sacrifices.

Constitués en classe sociale distincte du peuple, spécialistes des sacrifices et des purifications, les prêtres officiant pieds nus et revêtaient quatre vêtements particuliers. Ils étaient soumis à de nombreux interdits : ne pas toucher ou approcher un cadavre, sauf les sept parents les plus proches, ce qui leur interdit l'accès à un enterrement ou à un cimetière, toucher quiconque a été rendu impur, ne pas se marier avec une femme divorcée, prostituée ou déshonorée, s'abstenir de boissons fortes pendant leurs activités sacerdotales et ne pas posséder de terres.

Par contre, ils ne s'occupaient pratiquement pas de l'enseignement. Comme le fidèle juif doit passer obligatoirement par eux pour remplir ses obligations religieuses puisque les prêtres sont les seuls à effectuer des sacrifices, le clergé dispose d'un prestige inégalé et d'une prééminence certaine. Il ont deux devoirs supplémentaires : la récitation de la triple bénédiction du peuple ainsi que l'entretien du sanctuaire, personne d'autres, même les lévites, ne pouvant s'en approcher.

De plus ils jouent un rôle économique en recevant une part de la viande prélevée lors de certains sacrifices ainsi que la part de la récolte [hébreu *teroumah*] qui leur est versée par le peuple et la première tonte de la laine. Toutefois, seules les grandes familles sacerdotales qui concentrent toute la puissance financière dans leurs mains peuvent prétendre réellement s'enrichir, les autres prêtres vivants comme le reste de la population juive. Le reste de l'année, ils peuvent siéger dans un tribunal, lire et expliquer les textes sacrés dans les synagogues ou examiner les cas de « lèpre » apparaissant sur les corps des personnes ou sur un bâtiment comme en (Mc 1,44 ; Lc 17,14), examen qui dans ce cas a eu lieu en-dehors de la ville sainte.

PROVINCE

L'empire romain comporte deux catégories principales de provinces, elles-mêmes subdivisées en sous-catégories :

- Les provinces sénatoriales, sans troupe armée, sont dirigées par un promagistrat issu de l'ordre sénatorial et désigné au sort par le sénat, en général pour un an. Ce sont d'anciens consuls pour les deux provinces les plus importantes [Afrique et Asie] et d'anciens préteurs pour la dizaine d'autres provinces. Ils sont assistés par des légats impériaux et par un questeur financier. Mais tous portent le titre de proconsul et disposent de six licteurs.
- Les autres provinces, appelées impériales, dont le nombre a fort varié, sont d'origine plus récente et disposent de troupes. Elles sont confiées à des légats impériaux portant tous le titre de *legatus Augusti propraetore* qui sont désignés par l'empereur et restent en fonction selon sa volonté. Ils disposent de cinq licteurs. Ces provinces sont classées en trois catégories, par ordre décroissant de dignité :

1. Les provinces impériales consulaires, gouvernées par un sénateur ancien consul. Il est assisté par un procureur ou *legatus procurator* chargé des affaires financières et par deux ou trois légats militaires ou *legati legionis* commandant chacun une légion. Ce titre multiple de *legatus*, traduit systématiquement en grec par *hégemôn* est à la base de nombreuses

Provinces sénatoriales [Sénat]	Ancien consul [sénateur]	
	Ancien préteur [sénateur]	Sergius PAULUS, proconsul de Chypre (Ac 13,7-8) GALLION, proconsul d'Achaïe en 51-52 (Ac 18,12) frère du philosophe Sénèque Sergius PAULUS, proconsul de Chypre (Ac 13,7-8)
	Ancien consul [sénateur]	QURINIUS, légat <i>propraetore</i> de Syrie de 6 à 9 après JC, consul en 12 avant Jésus-Christ (Lc 2,2)
Provinces impériales [empereur]	Ancien préteur [sénateur] Procurateur (chevalier)	PONCE PILATE, préfet de Judée, Samarie, Idumée de 26 à 36 (Lc 3,1)

confusions.

2. Les provinces impériales prétorienne, gouvernées par un sénateur ancien préteur. Il est assisté par un procureur ou *legatus procurator* chargé des affaires financières et il commande généralement lui-même une seule légion

3. Les provinces impériales procuratorienne, considérées comme moins importantes ou temporairement inassimilables. Elles sont confiées par un fonctionnaire issu de l'ordre équestre qui porte le titre de procureur [Tacite, évangiles, en grec *epitropos*] ou de préfet [inscription de Césarée]. Ils s'occupent lui-même des affaires financières et militaires et ne disposent que de troupes auxiliaires, non pas de légionnaires.

Figure 27 Les différents types de provinces romaines

PUBLICAIN

Les publicains au sens strict sont des hommes d'affaires romains, constitués en sociétés et chargés de l'adjudication des travaux publics et de perception des impôts indirects comme les douanes et les péages. Constituant une puissance financière considérables, ils sont proches des chevaliers mais ne peuvent pas devenir sénateur. Ils sont cependant surveillés par les questeurs ou les procureurs financiers.

Leurs représentants locaux dans les provinces sont également appelés publicains dans les études bibliques, de manière erronée cependant : le mot grec « *telônês* » qui les désigne dans les évangiles signifie simplement percepteur. En avançant aux autorités romaines le montant des impôts qu'ils récupéraient ensuite avec un fort bénéfice [c'est le même principe que la ferme générale de l'Ancien régime], ces collecteurs organisés de manière hiérarchique suscitaient une véritable haine (**Mt 9,10-11**) auprès de la population à la fois

pour leur exactions financières et pour leurs contacts fréquents avec des païens impurs et détestés. L'attitude de Jésus à leur égard qui n'est ni approbation ni condamnation mais miséricorde se révèle tout à l'opposé (**Mt 9:9-13**) C'est ainsi que Levi ou Matthieu était employé au bureau de douane de Capharnaüm (**Lc 5,27**) et que Zachée avait le titre de collecteur en chef de la ville de Jéricho (**Lc 19 1,2**).

RABBI

Le terme hébreu de *rabbi* ou araméen de *rabbouni* [littéralement « mon maître », dérivé de l'hébreu *rab* « maître »] constitue un terme honorifique et respectueux couramment utilisé pour s'adresser à un scribe ou docteur de la Loi. Apparaissant une quinzaine de fois dans les Évangiles, il est souvent appliqué à Jésus lui-même, enseignant par excellence, par exemple pour le seul évangile de saint Marc en (**Mc 9,17 ; Mc 9,38 ; Mc 10,17 ; Mc 10,20 ; Mc 10,35**).

RECENSEMENT

Le terme de recensement recouvre deux réalités différentes :

- Le *census populi*, recensement périodique, tous les cinq ans, des citoyens romains, par naissance ou par obtention. Il se déroule sous la direction de deux censeurs, à Rome, en Italie et dans les provinces, tant dans les municipes que dans les colonies. Son but est multiple :
 - Déterminer la richesse de chacun car la fortune est une condition pour exercer certaines charges (carrière équestre et sénatoriale)
 - Déterminer l'état-civil pour le recrutement de l'armée et pour répartir les nouveaux recensés dans une des trente-cinq tribus électorales de Rome. La révision de la composition de la liste des sénateurs [en latin, *lectio senatus*] accompagne ce type de recensement

L'empereur Auguste a présidé personnellement trois recensements, en 28 avant Jésus-Christ [4 063 000 citoyens], en 8 [4 233 000 citoyens] et en 14 après Jésus-Christ [4 937 000]. Pour expliquer ces chiffres élevés, certains historiens ont affirmé, mais sans preuves, que les femmes et les enfants étaient également comptabilisés.

- Le *census prouincialis*, distinct du précédent, consiste au recensement dans les provinces impériales au départ des sujets ou vassaux de l'Empire, non citoyens romains, hommes, femmes et enfants à l'exception des esclaves. C'est une conséquence de l'extension des conquêtes de Rome car ce recensement s'effectue peu de temps après l'annexion. Les buts sont ici aussi multiples :
 - établir le cadastre, levé géométrique des grandes circonscriptions territoriales et des domaines particuliers,
 - dénombrement de la population [en grec *apographê*], avec déclaration du nom, de l'âge et du lieu d'origine
 - éventuellement estimation des biens [en grec *apotimêsis*] ainsi que des revenus des habitants pour fixer le montant du tribut. La prestation d'un serment de fidélité accompagne ce type de recensement comme preuve de l'engagement de la population nouvellement soumise à Rome.

Pour effectuer n'importe quel type de recensement, la province récemment conquise est divisée en plusieurs districts suivant les traditions locales. Il faut souligner le fait que le recensement romain se fait par l'inscription des citoyens à leur domicile et le recensement juif par l'enregistrement des habitants à leur lieu d'origine (**Lc 2,3-4**). Ce dernier est déjà attesté dans l'Ancien Testament [{**Nb 1,26**}: liste des hommes de plus de vingt ans en âge de combattre et recensement ordonné par David {**2S 24,2-4** ; **1Ch 21,2-5**}].

D'une manière progressive mais d'après un plan central, l'empereur Auguste, par des édits particuliers pour chaque pays ou province, fit recenser l'ensemble des nouveaux sujets de Rome : par exemple en Gaule [27 avant Jésus-Christ et de 12 à 8], en Espagne [28 et 29 avant Jésus-Christ], en Paphlagonie [1 après Jésus-Christ]

RÉSIDENTENCE

Dans la loi juive, le domicile légal n'est ni le lieu de résidence ni le lieu de naissance mais le lieu d'origine de la famille. C'est au siège de la tribu et dans la synagogue voisine que se conservait la généalogie de la famille. Celle-ci est indispensable pour établir l'identité et les droits de propriété pour le temps présent ainsi que pour établir le lien irréfutable avec le passé.

ROYAUTÉ

Le royaume d'Hérode le Grand et de ses successeurs, avec le titre moins prestigieux de tétrarque, est souvent présenté comme un simple royaume vassal des Romains qui imposeraient leur autorité dans tous les domaines. Toutefois cela n'est vrai qu'en politique extérieure selon le principe courant dans toute l'antiquité que « le vassal doit avoir même ami et même ennemi que le peuple romain ». De même, toute disposition successorale doit être ratifiée par l'empereur. Mais dans les autres domaines, les rois juifs disposent des droits régaliens habituels :

- Battre monnaie qui est acceptée dans tout l'empire romain
- Rendre la justice en dernier recours
- Promulguer des lois
- Posséder sa propre armée

Hérode et ses successeurs ont concentré tous les pouvoirs sur leur personne en contrôlant le Sanhédrin et en nommant directement les grands prêtres. On peut dire que dans leur royaume, ils jouent le même rôle que les gouverneurs romains, sans présence évidemment de citoyens romains.

SAMARITAIN

Les Samaritains se définissent eux-mêmes comme les descendants des tribus d'Ephraïm et de Manassé, deux tribus issues de la tribu de Joseph vivant dans le royaume de Samarie avant sa destruction en 722 avant Jésus-Christ alors que les juifs les considèrent comme les descendants de colons étrangers et païens après la déportation et la disparition des dix tribus du nord constituant le royaume d'Israël. Ces divergences expliquent l'animosité existant entre les deux communautés religieuses, les juifs détestant les samaritains et ne les fréquentant pas (**Mt 10,5 ; Jn 4,9 ; Jn 8,48**) alors que les samaritains refusaient aux pèlerins galiléens le passage à travers leur territoire (**Lc 9,52-54**). Pour se rendre à Jérusalem, les premiers devaient emprunter la route plus longue qui longe le Jourdain.

La différence principale réside dans l'édification [à l'époque d'Alexandre le Grand, mais cette datation est discutée] sur le mont Garizim { **Dt 11,29 ; Dt 27,12 ; Jos 8,33 ; Jg 9,7**} d'un temple rival de celui de Jérusalem qui fut détruit par les rois juifs hasmonéens au deuxième siècle avant l'ère chrétienne et n'existait donc plus au temps du Christ. L'accès au Temple de Jérusalem leur fut interdit en 8 après Jésus-Christ, suite à une tentative de désacralisation de ce lieu saint.

Les Samaritains ne reconnaissaient que les cinq livres de la Torah ou Pentateuque, rédigés en une écriture particulière appelée hébreu samaritain, à l'exclusion des autres livres bibliques et dans une version s'éloignant parfois de la version juive classique ou massorétique. Il existe également des différences dans le calendrier au niveau des règles d'alternances des années et dans la non-observance des fêtes juives récentes. Mais les Samaritains croient dans le même dieu que les juifs, reconnaissent Moïse comme seul prophète, observent le shabbat, conservent le sacrifice de l'agneau pascal, la veille de la pâque et attendent également le Messie.

SANHÉDRIN

Le Sanhédrin de Jérusalem, du grec *sunèdrion* « tribunal », représente l'autorité suprême de la nation juive. Composé de 71 membres, il est dirigé par le grand prêtre qui le convoque dans différentes salles et se répartit en trois groupes : les princes des prêtres, chefs des principales familles sacerdotales, les Anciens du peuple, notables laïcs et les scribes ou docteurs de la Loi.

Possédant sa propre garde, le Sanhédrin se réunit en-dehors du sabbat et des jours de fête. Son autorité s'étend sur toutes les affaires civiles et religieuses, en Judée comme dans la Diaspora pour l'observation du calendrier et le paiement de la contribution au Temple. C'est ainsi que Flavius Josèphe reçut du Sanhédrin la mission d'organiser la révolte juive en Galilée. Son activité judiciaire se manifeste dans les procès des apôtres (**Ac 5,21**), d'Étienne (**Ac 7,1**) et de Paul (**23,2**). Quant à Jésus, il fut condamné à mort par le grand prêtre Caïphe (**Mc 14,55**), pour blasphème, en accord avec la Loi juive. Dans ce dernier cas, la sentence de mort par lapidation selon la loi juive devait être exécutée par le gouverneur romain, seul habilité en raison de son *imperium* à infliger la peine capitale, par crucifixion selon la loi romaine (**Jn 18,31**). Par contre, en 62, le grand prêtre Hanne fit directement exécuter Jacques, chef de la communauté chrétienne de Jérusalem en profitant de l'absence d'un gouverneur romain [Flavius Josèphe, Antiquités judaïques, XX, 197-203].

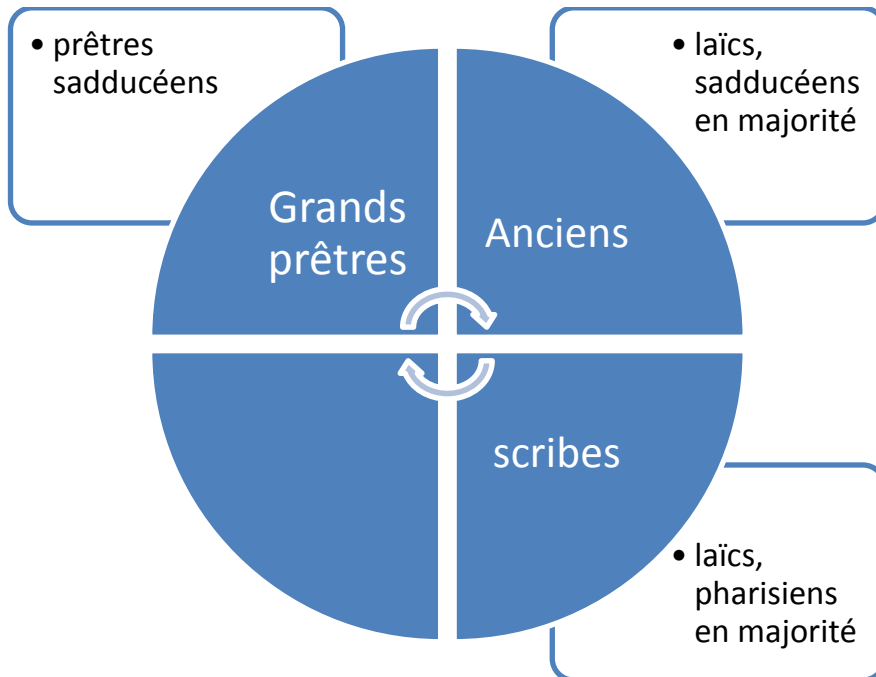


Figure 28 Organisation du Sanhédrin de Jérusalem

Le terme de sanhédrin désigne également des assemblées de 23 membres et des tribunaux locaux qui dirigent l'administration des cités.

SCRIBES

Les scribes ou docteurs de la Loi ont pour mission de transmettre intact le texte de l'Écriture et de la Tradition orale, de les faire connaître et de les commenter. A la fois prédicateurs, maîtres spirituels, exégètes, théologiens et juristes, ils sont vénérés et écoutés pour leur connaissance et leur influence. Ils n'utilisent pas l'argument d'autorité mais présentent les différentes opinions des savants du passé (**Mt 7,28-29**). Jésus lui-même rend hommage à leur enseignement dont ils ont pratiquement le monopole, en (**Mt 23,2-3**). Nicodème est un docteur de la Loi (**Jn 3,1 ; Jn 3,10**). D'origine laïque, les scribes appartiennent principalement mais non exclusivement au groupe pharisien et forment un des trois groupes composant le Sanhédrin. Solidaires entre eux, ils furent hostiles par affinité intellectuelle au Christ qui n'appartenait pas par sa formation à leur milieu.

SYNAGOGUE

La synagogue en hébreu *bet ha-knesset* « maison de l'assemblée », en grec *sunagogè* « assemblée » d'où dérive le terme français] constitue l'institution juive par excellence, de par son enracinement dans toutes les communautés locales. Celles-ci prennent en charge la construction et l'entretien du bâtiment, ainsi que son financement et le recrutement du personnel . Son responsable, un laïc, porte le titre de chef de la synagogue. Il est assisté par un conseil et des donateurs privés aisés le soutiennent par leurs contributions.

À la fois lieu de prière et de lecture de la Torah, lieu d'enseignement pour enfants et pour adultes, lieu de rassemblement festif et lieu de l'administration

locale, les synagogues, mentionnées dans les évangiles (**Mt 12,9 ; Mc 6,2 ; Lc 6,6**) et chez l'historien Flavius Josèphe, existent déjà au 1^{er} siècle après Jésus-Christ et sont donc contemporaines du Temple en activité. La collecte et la répartition des aumônes pour les pauvres s'y déroulent également. La plupart sont construites selon un plan simple, de type basilical qui comporte une salle rectangulaire divisée en trois nefs par une double rangée de colonnes, une arche contenant les rouleaux sacrés, parfois disposée dans une abside ainsi qu'une estrade et un pupitre pour la lecture en hébreu et le commentaire en araméen de la Loi. Il faut y ajouter une galerie éventuelle, des bains de purification et des salles annexes. Jésus (**Lc 4,16**) et Paul (**Ac 13,5 ; Ac 13,14 ; Ac 14,1**) prirent souvent la parole dans les synagogues fréquentées également par les femmes, dans le même lieu de prière mais séparées des hommes par une barrière provisoire.

Les synagogues existaient également dans la Diaspora où elles étaient fréquentées par des juifs de langue grecque lisant la version de la Septante ainsi que par des craignant-Dieu, sympathisants païens du judaïsme.

TEMPLE

A l'époque du Christ, le Temple de Jérusalem n'est plus le lieu exclusif du culte, représenté par les sacrifices et ses prêtres ne sont plus les seuls intervenants dans les affaires sociales et judiciaires. En effet, les synagogues avec les prières et la lecture de la Loi ainsi que les scribes jouent un rôle de plus en plus important dans la vie sociale et religieuse. Pourtant le Temple continue à jouer un rôle prépondérant comme institution centrale du monde juif. Car c'est dans son enceinte que se réunit le Sanhédrin et que sont conservés les rouleaux sacrés de la Torah ainsi que les généalogies indispensables à son fonctionnement. Il faut y ajouter le poids économique et financier de toutes les contributions en nature et en argent qui y sont conservées ainsi que le lien qu'il entretient avec les communautés juives de la diaspora pour qui il représente l'unique lieu de culte et le tribunal suprême. C'est pourquoi les Romains ont toujours préservé le caractère prestigieux et central du Temple, allant jusqu'à accepter l'interdiction faite aux non-juifs de pénétrer à l'intérieur du sanctuaire proprement dit tout en le surveillant par une garnison résidant en permanence dans la forteresse Antonia.

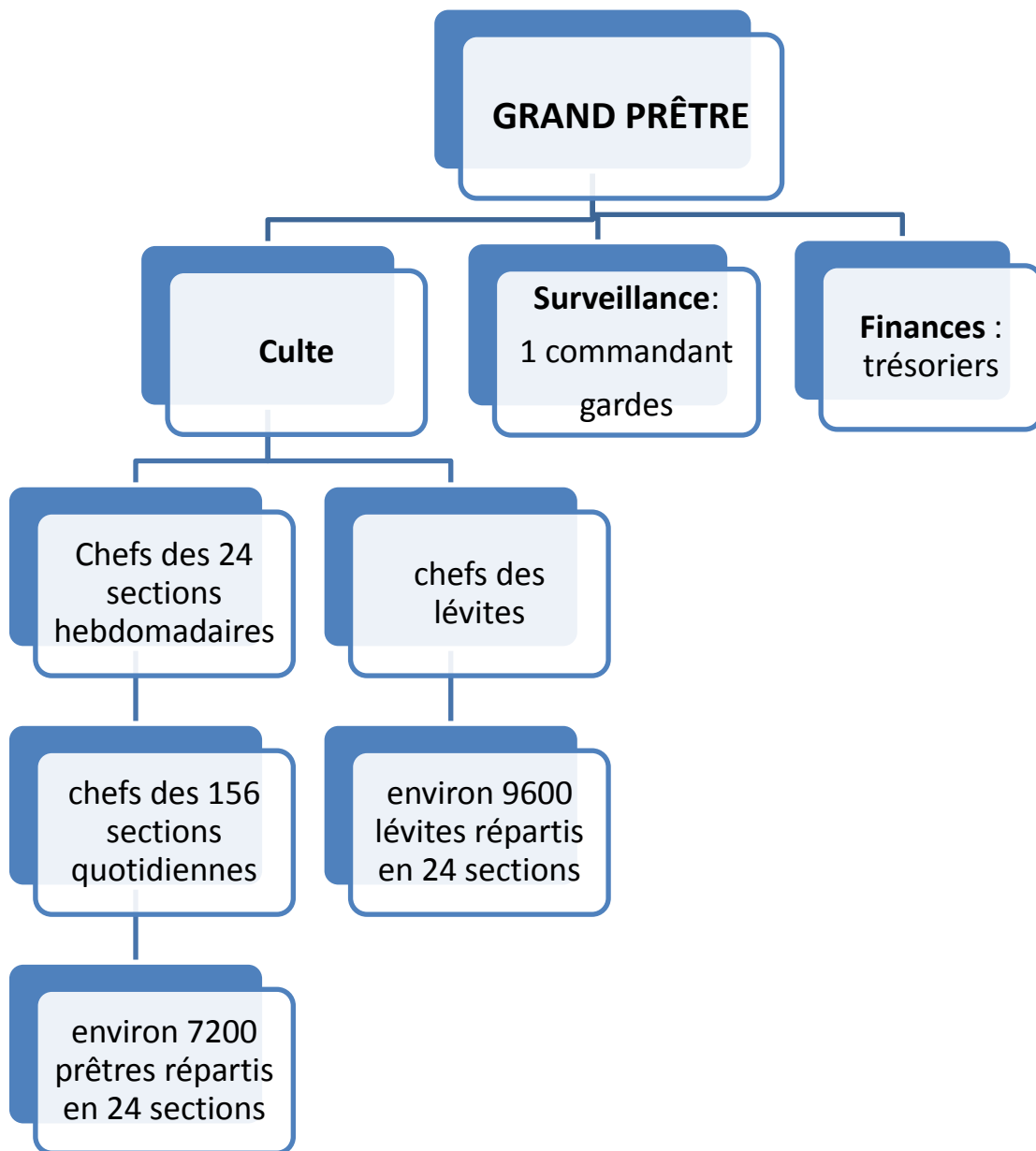


Figure 29 Organisation hiérarchique du Temple

TRIBUT

Le tribut est un impôt direct perçu par l'intermédiaire des magistrats des cités dont c'est l'une des principales tâches. Supprimé en Italie depuis la fin de la guerre de Macédoine en 168 avant Jésus-Christ, il est perçu dans tous les municipes provinciaux et dans toutes les colonies romaines sauf celles qui ont reçu le rare privilège du *ius italicum*. Il est prélevé sur tous les hommes à partir du recensement de la population ainsi que de l'enregistrement des terres et se compose en réalité de deux impôts distincts :

1. *tributum soli* , impôt foncier perçu en espèces
2. *tributum capitis*, impôt sur les autres formes de propriété et parfois sur la personne même en fonction de la communauté du contribuable

Annexes

Les mesures

Les mesures de capacité

Les civilisations antiques distinguent les mesures pour les solides comme les céréales des mesures pour les liquides

Juives

	SOLIDES		LIQUIDES	
muid	homer	De 450 à 210 litres	kor (koros)	Lc 16,7
mesure	epha	De 45 à 21 litres	bat (batos)	Lc 16,6
boisseau	sea (saton)	De 15 à 7 litres		Mt 13,33 Lc 13,21
setier		7,5 litres	hin	
		De 2,5 à 1,1 litres	qab	
pinte		De 0,6 à 0,3 litres	log	

- Les évangélistes utilisent la forme grécisée, indiquée entre parenthèses, des mesures juives
- Les valeurs transposées en unités modernes varient du simple au double selon les auteurs
- Il y a équivalence entre l'homer et le kor d'une part et entre l'épha et le bat d'autre part

Grecques

métrète : plus ou moins équivalent du bat : de 35 à 40 litres . Référence en Jn 2,6

chenice : plus ou moins équivalent au qab : environ 1,1 litre . Référence en Ap 6,6

Romaines

	SOLIDES			LIQUIDES	
setier	<i>sextarius</i>	unité de base	0,54 l	<i>sextarius</i>	Unité de base
conge	<i>congius</i>	6 setiers	3,28 l		
			4,4 l	<i>semodius</i>	8 setiers
boisseau			8,75l	<i>modius</i>	16 setiers
urne	<i>urna</i>	24 setiers	13,1 l		
	<i>quadrantal</i>	2 urnes = 1 pied cube	26,2 l	<i>quadrantal</i>	3 modii
outré			520 l	<i>culleus</i>	20 quadrantals

- Aucune mesure romaine de capacité n'apparaît dans le Nouveau Testament
- Le setier est plus ou moins l'équivalent du log

Tableau des équivalences entre mesures de capacité juives

Celles-ci sont approximatives et doivent être lues dans le sens horizontal

	Kor	Epha	Sea	Hin	Qab	Log
Kor - Homer	1	10	30	60	180	720
Epha		1	3	6	18	72
Sea			1	2	6	24
Hin				1	3	12
Qab					1	4
Log						1

Les mesures de longueur

Elles sont déterminées en fonction du corps humain

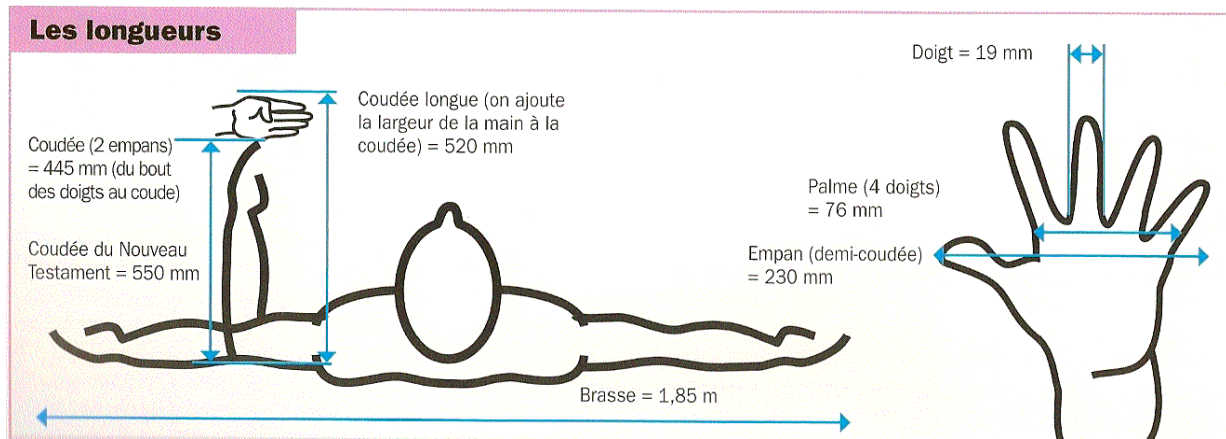


Figure 30 Les mesures de longueur et le corps humain

Source : La grande encyclopédie de la Bible, p. 117

Juives

	Hébreu	Valeur	
doigt	<i>ecba</i>	1,8 – 1,9 cm	Unite de base
palme	<i>tophah</i>	7,5 – 7,6 cm	Largeur de la main
empan	<i>zérèt</i>	22 – 23 cm	Distance de l'extrémité du pouce écarté jusqu'à l'auriculaire
coudée	<i>amma</i>	Environ 45 cm	Du coude à la main
chemin de sabbat		Environ 1 kilomètre	Référence en Ac 1,12

Grecques

brasse environ 1,85 mètre . Référence en Ac 27,28

stade ou 100 brasses soit environ 185 mètres. Référence en Lc 24,13 et Jn 6,19

Romaines

	Latin	Valeur	
doigt	<i>digitus</i>	1,8 cm	
paume	<i>palmus</i>	7 cm environ	4 doigts
pied	<i>pes</i>	29 cm	16 doigts
pas	<i>passus</i>	1,48 m	1000 pieds

Mille [sous-entendu pas]	<i>Mille passus</i>	1482 m	Équivaut à 8 stades Référence en Mt 5,41
--------------------------	---------------------	--------	---

- Une seule mesure romaine de longueur est citée dans le Nouveau Testament
- Les mesures juives, grecques et romaines sont basées sur les mêmes principes ce qui explique les valeurs identiques pour le doigt et la palme

Tableau des équivalences entre mesures de longueur juives

Celles-ci sont approximatives et doivent être lues dans le sens horizontal

	doigt	palme	empan	coudée
doigt	1			
palme	4	1		
empan	12	3	1	
coudée	24	6	2	1

Les mesures de poids

Juives

	Hébreu	Valeur	
	<i>géra</i>	0,5 – 0,7 g	
Demi-sicle	<i>béqa</i>	5,8 g	
sicle	<i>shéqel</i>	11,5 ou 14,5 g	Unité de base
mine	<i>manè</i>	570 g	
talent	<i>kikkar</i>	35 kg	

Grecques

Talent : depuis l'époque hellénistique, il vaut environ 26 kg. Référence en Ap 16,21

Romaines

Once (en latin *uncia*) environ 27 g

livre (en latin *libra*, transposé en grec *litra*) 12 onces soit environ 325 grammes. Références en Jn 12,3 et Jn 19,39

Tableau des équivalences entre mesures de poids

Celles-ci sont approximatives et doivent être lues dans le sens horizontal

	géra	Demi-sicle	sicle	mine	talent
géra	1				
Demi-sicle	10	1			
sicle	20	2	1		
mine	1000	100	50	1	
talent	60000	6000	3000	60	1

La fiscalité

La fiscalité à l'époque romaine est complexe, non uniformisée dans les différentes provinces de l'empire et encore mal connue actuellement.

On peut simplement en présenter les grandes lignes.

- **Fiscalité directe** : prélevée directement par des agents romains ou par les autorités locales mais au profit exclusif du trésor impérial ou royal.
 - En latin *Tributum soli* : impôt foncier de 12,5% prélevé sur toutes les terres situées en dehors de l'Italie
 - En latin *Tributum capitis* ou *capitatio* : impôt personnel par excellence, sans doute perçu sur l'ensemble des biens fonciers d'une famille : le maître payait pour les femmes et les esclaves.

L'un et l'autre sont établis sur base de recensements périodiques (tous les douze ans en Syrie) et d'un cadastre des terres.

- **Fiscalité indirecte** : prélevée au bénéfice de l'empire ou d'une cité par des particuliers, appelés traditionnellement publicains [grec *telônai* : percepteurs], qui prenaient à ferme le prélèvement d'un impôt particulier. Ceux-ci, bien que surveillés par des procureurs financiers, avaient tendance à alourdir les impôts pour rentrer dans leurs frais et pour augmenter leurs bénéfices. D'où le mépris ou la haine manifestée à leur égard par le peuple.
 - En latin *portoria* : droits de douane [péages, octroi], généralement de 1 à 5% sur la valeur des marchandises, perçus à l'intérieur de l'empire, à l'entrée des cités ou sur les nœuds de communication
 - En latin, *scriptura* : taxes sur le bétail et sur les pâturages

D'autres taxes sur les marchés et sur les ventes, en particulier sur les ventes d'esclaves (4%), les amendes et les monopoles comme les droits de pêche.

- **Fiscalité spéciale**, propre à la Judée

La taxe d'un didrachme ou demi-shekel, primitivement destinée à l'entretien du Temple de Jérusalem, sera versée après l'échec de la révolte de 70 après Jésus-Christ à la nouvelle caisse du *fiscus judaicus*, destiné au culte de Jupiter Capitolin à Rome et étendue à toute la population juive dans son ensemble !

L'impôt sur les maisons de Jérusalem, taxe propre à cette ville et abolie par le roi Agrippa II (Flavius JOSEPHE, Antiquités juives, XIX, 299)

En conclusion, les impôts ne sont pas plus lourds en Judée qu'ailleurs. Toutefois différents facteurs contribuent à créer des déséquilibres sociaux qui conduisent à de violentes tensions entre riches et pauvres : la superposition de taxes provenant d'autorités différentes, la surpopulation, la concentration foncière, l'endettement, l'efficacité des recensements et le recours à des fermiers comme les publicains.

Les monnaies

Le système monétaire romain établi par Auguste

Nom	Symbole	Métal	Poids	Émetteur
Aureus		or	8 g (7,2 sous Néron)	empereur
Denier	X	argent à 95%	3,9 g (3,4 g sous Néron)	empereur
Sesterce	IIS	laiton (cuivre jaune)	25 à 27 g	sénat (sigle SC = Senatus Consulto)
Dupondius		laiton (cuivre jaune)	15 g (13 g sous Néron)	sénat (sigle SC)
As	I	cuivre rouge	10 à 11 g	sénat (sigle SC)
Semis		cuivre rouge	4,5 g	sénat (sigle SC)
Quadrans		cuivre rouge	3 g	sénat (sigle SC)

Le laiton (latin orichalcum) est un alliage composé de cuivre (75%), de zinc (20%) et d'étain (5%)



Figure 31 Denier en argent frappé à l'effigie de Tibère

Tableau des équivalences des monnaies romaines

A lire dans le sens horizontal

	Aureus	Denier	Sesterce	As	Quadrans
Aureus	1	25	100	400	1600
Denier	1/25	1	4	16	64
Sesterce	1/100	¼	1	4	16
Dupondius	1/200	1/8	1/2	2	8
As	1/400	1/16	¼	1	4
Semis	1/800	1/32	1/8	1/2	2
Quadrans	1/1600	1/64	1/16	1/4	1

Toutes ces monnaies sont frappées à Rome et dans quelques ateliers orientaux qui dépendent de l'administration impériale. Elles portent des inscriptions uniquement en latin.

Les systèmes monétaires de type grec au début de l'empire romain

Nom	Étalon	Métal	Poids	Émetteur
Talent		aucun	aucun	
Mine		aucun	aucun	
Tétradrachme (Statère)		argent	14,4 g	Autorités provinciales romaines et quelques cités importantes
Didrachme		argent	7 g	Autorités provinciales romaines et quelques cités importantes
Drachme	Attique rhodien	argent	3,6 g ou 3,1 g	Autorités provinciales romaines et quelques cités importantes
Obole		bronze (cuivre rouge)		Des centaines de petites cités, des gouverneurs de provinces, des rois et tétrarques hérodiens
Chalque		bronze (cuivre rouge)	6 g	Des centaines de petites cités, des gouverneurs de provinces, des rois et tétrarques hérodiens

Lepton (parfois considéré comme synonyme de chalque)		bronze (cuivre rouge)	2 g	Des centaines de petites cités, des gouverneurs de provinces, des rois et tétrarques hérodiens
--	--	-----------------------	-----	--

Il existe trois étalons différents pour ces monnaies qui se différencient par le poids de la drachme :

1. **étalon attique** lourd utilisé en Grèce (Athènes), Macédoine, Phénicie, Judée et sud de l'Asie mineure : drachme de 3,6 g
2. **étalon rhodien** intermédiaire utilisé à Rhodes, dans l'ouest de l'Asie mineure (cistophores ou pièces de Pergame et d'Éphèse représentant le panier de Dionysos appelé ciste) et à Antioche : drachme de 3,1 g
3. **étalon égyptien** léger utilisé à Alexandrie. L'Égypte connaît un système monétaire fermé avec change obligatoire à l'entrée et à la sortie du pays.

Tableau des équivalences des monnaies de type grec

	Talent	Mine	Statère	Didrachme	Drachme	Obole	Chalque	Lepton
Talent	1	60	1500	3000	6000			
Mine	1/60	1	25	50	100			
Statère	1/500	1/25	1	2	4			
Didrachme	1/3000	1/50	1/2	1	2			
Drachme	1/6000	1/100	1/4	1/2	1	6	48	336
Obole			1/24	1/12	1/6	1	8	56
Chalque			1/396	1/96	1/48	1/8	1	7
Lepton					1/336	1/56	1/7	1

Tableau des équivalences approximatives entre les systèmes romains et grecs

Grec	Equivaut à	Romain
1 drachme attique mais change souvent imposé par l'état :		1 denier
1 tétradrachme	=	3 deniers
4 drachmes rhodiennes ou 1 cistophore		3 deniers
4 drachmes égyptiennes mais change souvent imposé par l'état :		1 denier
1 tétradrachme	=	25 à 29 oboles
1 obole		1 Dupondius ou 2 as
1 chalque		1 semis
1 lepton		1/2 quadrans

Les monnaies provinciales dans l'Orient romain

Quelques remarques pour éclaircir cette manière très complexe et encore fort méconnue :

- A la différence de l'usage actuel, les monnaies antiques valent essentiellement par leur teneur en métaux précieux. De ce fait, elles peuvent continuer à être utilisées fort longtemps après leur émission, parfois plus d'un siècle, ce qui empêche toute identification trop précise.
- A la différence également des époques précédentes (PHILIPPE II de Macédoine, ALEXANDRE le Grand, les rois hellénistiques), aucune monnaie d'or n'a été frappée selon un étalon grec dans les provinces orientales de l'empire romain. Ce privilège est réservé à l'empereur.
- Aucune autorité en Judée, ni juive ni romaine, n'a émis de pièces en argent à l'époque du Christ.
- Cependant, durant la première révolte de 66-70, des pièces d'argent furent frappées en signe d'indépendance portant les mentions suivantes en hébreu : sicle, demi-sicle et quart de sicle d'Israël. Leur poids correspondait à l'étalon tyrien.



Figure 32 Monnaies de la première révolte juive

- **Ponce PILATE a émis au moins trois pièces différentes à Jérusalem en Judée :**
 - 16ème année de TIBERE (août 29 à août 30) : un *dilepton* ou double lepton en bronze représentant un *simpulum* ou louche servant aux libations rituelles avec la mention " Tibère " en grec et au revers, trois épis de blé.

- 17^{ème} et 18^{ème} année : deux *dileptons* portant à l'avvers un *lituus* ou bâton d'augure recourbé en crosse avec la mention " Tibère César " en grec et au revers une inscription mentionnant l'année de la frappe (LIZ an 17 ou LIH an 18), entourée d'une couronne.

La signification de ces pièces est ambiguë : d'une part, conformément à la loi mosaïque, elles ne portent aucune figure humaine, de l'autre elles représentent les symboles religieux du chef de la religion romaine, le *pontifex maximus* soit l'empereur lui-même.



Figure 33 Monnaie de Ponce-Pilate

- Pendant les trois premiers siècles, jusqu'au règne de Dioclétien (284 -305), des pièces de monnaie furent émises par les cités grecques ou grécisées de la partie orientale de l'empire romain. Elles sont appelées impériales grecques ou provinciales romaines par les numismates.

Seules quelques cités (Athènes, Rhodes, Éphèse, Pergame, Antioche, Tyr, Alexandrie ...) ont émis un monnayage à usage international et non strictement local.

- **Un cas particulier est représenté par la drachme et le didrachme émis par la ville de Tyr en Phénicie qui constituait le seul et obligatoire moyen de paiement pour la taxe versée au temple de Jérusalem.**

La teneur élevée en argent – environ 93% à 95% – de ces pièces ainsi que leur contrôle constant les rendaient particulièrement appréciées durant leur émission de 126 avant Jésus-Christ à 57 après Jésus-Christ. On les appelle communément " le sicle du sanctuaire " .

Son histoire peut être divisée en deux périodes

1. Jusqu'en 19/18 avant Jésus-Christ, avec une frappe située réellement dans la vie de Tyr
2. Jusqu'en 65/66 après Jésus-Christ, avec la présence d'un monogramme présentant les trois lettres grecques [KAP] puis les deux lettres [KA]) correspondant à l'abréviation du mot César. Comme la cité de Tyr fut punie en 20 avant Jésus-Christ par l'empereur Auguste à la suite d'importantes émeutes, les numismates supposent que cette seconde série fut frappée ailleurs, sans doute par le roi Hérode le Grand et par le Temple de Jérusalem lui-même.

Ces monnaies présentent au droit l'effigie couronnée de laurier du dieu de la cité, Melkart, portant une peau de lion autour de la nuque et, au revers, un aigle se tenant sur la proue d'un navire, avec l'inscription " De Tyr, la sainte et inviolable "



Figure 34 Sicle de Tyr première série

Comme cette monnaie n'était que peu utilisée pour le commerce local, la présence de changeurs était inévitable dans l'enceinte du Temple. Ce sont sans doute les frais de change couramment pratiqués par eux et l'enrichissement personnel des vendeurs qui ont provoqué la colère de Jésus en (**Mt 21,12-13; Mc 11,15-17; Lc 19,45-46**) plutôt que le commerce d'animaux proprement dit, nécessaire pour les sacrifices rituels.

- De plus, des centaines de petites cités, pour ne pas dire un millier, ont émis des pièces en bronze, en petite quantité et de manière discontinue, parfois en une seule occasion. Leur usage, strictement local, n'est pas principalement économique mais plutôt commémoratif d'un événement particulier. Ces émissions peuvent également servir la politique de la cité comme instrument de propagande vis-à-vis du pouvoir central ou des cités voisines rivales.

Dans presque tous les cas, le droit de la pièce représente l'empereur régnant, avec ses noms et titres transcrits en grec : *Kaisar* = César, *Sebastos* =

Auguste, *hypatos* = consul. Par contre le choix du revers est laissé librement à la cité : héros fondateur, buste allégorique du peuple ou du sénat, la déesse Rome, des animaux, des plantes, des monuments. Les dates, quand elles sont mentionnées, suivent les ères locales et non le comput romain. La diversité des types représentés est incroyable et le catalogue moderne de David SEAR, qui est loin d'être complet, décrit plus de six mille pièces.

En Judée, l'ancre et une roue à rayon sont les motifs les plus représentés sur le lepton, la pièce de plus faible valeur, appelée *prutah* en hébreu. Elle sera frappée à des dizaines de milliers d'exemplaires, jusqu'au quatrième siècle après Jésus-Christ.



Figure 35 Prutah ou lepton frappé en Judée

En conclusion, si le système monétaire utilisé en Judée au 1^{er} siècle après Jésus-Christ est bien plus complexe que le nôtre, malgré l'introduction de l'euro et d'une centaine de pièces aux dessins différents, il n'est pas anarchique pour autant. Car il est soumis à des règles précises et à des contrôles officiels de la part des autorités (empereur, sénat, gouverneurs, rois et cités) qui en ont la garde.

Bibliographie et Webographie

Pat et David ALEXANDER, *La Bible déchiffrée*, **Ligue pour la lecture de la Bible**, 2003

Catherine ARNOULD-BEHAR, *La Palestine à l'époque romaine*, **Les Belles Lettres**, 2007

Mike BEAUMONT, *La grande encyclopédie de la Bible*, **Mame**, 2013

Y. Le BOHEC, *L'armée romaine*, **Picard**, 1998

Hugues COUSIN (direction), *Le monde où vivait Jésus*, **Editions du Cerf**, 1998

Alban CRAS, *La symbolique du vêtement dans la Bible*, **Editions du Cerf**, 2011

David DAROM, *Les belles plantes de la Bible*, **PALPHOT**

Miriam FEINBERG-VAMOSH, *La vie quotidienne au temps de Jésus*, **PALPHOT**

Miriam FEINBERG-VAMOSH, *Les nourritures aux temps de la Bible*, **PALPHOT, 2005**

Miriam FEINBERG-VAMOSH, *Les femmes aux temps de la Bible*, **PALPHOT, 2009**

Jean-Claude FREDOUILLE, *Dictionnaire de la civilisation romaine*, **Larousse**, 1968

Arthur LOTH, *Jésus-Christ dans l'histoire*, **François-Xavier de GUIBERT**, 2003

Jean ROUGÉ, *Les institutions romaines*, **Armand Collin**, 1969

Évangile de Jésus, Association MIMEP, **Apostolat des Editions**, 1970

David SEAR, *Greek Imperial Coins and Values, The Local Coinages of the Roman Empire*, 1991

A. TRICOT, *Petit dictionnaire du Nouveau Testament*, dans **La Bible de Crampon, Desclée**, 1960

Marc TRUSCHEL, *Les monnayages rebelles* dans **Histoire antique et médiévale**, novembre-décembre 2013, page 50

Geoffrey WIGODER, *Dictionnaire encyclopédique du judaïsme*, **Cerf – Laffont**, Bouquins, 1996

SITES :

- Présentation succincte de la monnaie utilisée en Judée au 1^{er} siècle

Guy COUTURIER , [A la découverte du monde biblique : les monnaies](#)

http://www.interbible.org/interBible/decouverte/archeologie/2000/arc_000211.htm

- impériales grecques : [Greek Imperial coins](#) (en anglais):

<http://www.forumanciencoins.com/dougsmith/gi.html>

- Deux présentations des diverses pièces émises sous le règne de Tibère :
 - Frédéric WEBER , <http://www.fredericweber.com/cotations-tibere.htm>
 - <http://akropoliscoins.com/page5.html>

Le site EBIOR (Etudes Bibliques sur Ordinateur) www.ebior.org propose ou proposera , en plus des articles repris dans ce volume

1. Un double accès informatique

- Par ordre alphabétique
- Par ordre thématique

2. L'affichage du texte des versets cités en référence

Liste des illustrations et schémas

FIGURE 1 BLÉ	8
FIGURE 2 ORGE	8
FIGURE 3 MAISON VILLAGEOISE TYPE	14
FIGURE 4 MAISON DE RICHE	15
FIGURE 5 GRENADE	18
FIGURE 6 FIGUES	18
FIGURE 7 DATTES	18
FIGURE 8 OLIVES	19
FIGURE 9 MEULE POUR L'ALIMENTATION	20
FIGURE 10 PARURE FÉMININE	22
FIGURE 11 BARQUE DÉCOUVERTE EN GALILÉE	23
FIGURE 12 RECONSTITUTION D'UN BATEAU ROMAIN TYPE	23
FIGURE 13 PRESOIRS À HUILE	24
FIGURE 14 MÉTIER À TISSER VERTICAL	30
FIGURE 15 VÊTEMENTS FÉMININS	33
FIGURE 16 VÊTEMENTS DES PRÊTRES	34
FIGURE 17 BOVINS DE L'ÉPOQUE BIBLIQUE	35
FIGURE 18 GRAPPE DE RAISINS	36
FIGURE 19 FOULAGE DU RAISIN	36
FIGURE 20 CONTRAT DE MARIAGE	47
FIGURE 21 STRUCTURE GÉNÉRALE DE L'ARMÉE ROMAINE	52
FIGURE 22 OFFICIERS SUPÉRIEURS DE LA LÉGION	52
FIGURE 23 OFFICIERS SUPÉRIEURS ET SUBALTERNES DES TROUPES AUXILIAIRES	53
FIGURE 24 ORGANISATION DES COHORTES DANS UNE LÉGION	54
FIGURE 25 TABLEAU DES CITOYENNETÉS	56
FIGURE 26 ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA JUSTICE	60
FIGURE 27 LES DIFFÉRENTS TYPES DE PROVINCES ROMAINES	64
FIGURE 28 ORGANISATION DU SANHÉDRIN DE JÉRUSALEM	68
FIGURE 29 ORGANISATION HIÉRARCHIQUE DU TEMPLE	70
FIGURE 30 LES MESURES DE LONGUEUR ET LE CORPS HUMAIN	73
FIGURE 31 DENIER EN ARGENT FRAPPÉ À L'EFFIGIE DE TIBÈRE	77
FIGURE 32 MONNAIES DE LA PREMIÈRE RÉVOLTE JUIVE	81
FIGURE 33 MONNAIE DE PONCE-PILATE	82
FIGURE 34 SICLE DE TYR PREMIÈRE SÉRIE	83
FIGURE 35 PRUTAH OU LEPTON FRAPPÉ EN JUDÉE	84

Index alphabétique

Agriculture.....	7	Esclavage	41
Anciens (chrétiens).....	51	Famille	42
Anciens (juifs)	51	Femme.....	43
Arbre	7	Flore	12
Aréopage.....	51	Fortifications	56
Armée	51	Funérailles	44
As.....	7	Gentils	56
Asiarque.....	53	Gouvernement (Juif)	57
Bath.....	7	Gouvernement (Romain).....	57
Boisson	8	Gouverneur.....	57
Brasse.....	8	Grand prêtre	58
Brigandage.....	53	Habitat	13
Célibat.....	39	Héritage	44
Centurion	54	Hérodiens	59
Céréales	8	Hospitalité	44
Chemin de sabbat.....	9	Justice.....	59
Chénice	9	Kor	15
Cité.....	54	Lait	16
Citoyenneté.....	55	Lepte.....	16
Commerce.....	9	Lévirat	45
Conservation.....	10	Lévites	60
Coudée	10	Livre	16
Denier	10	Loisirs.....	45
Didrachme	11	Manoir	47
Dîme	56	Mariage	46
Divorce	39	Maternité	48
Drachme.....	11	Métiers	48
Eau	11	Métrète	17
Éclairage	11	Mille.....	17
Éducation.....	40	Mine	17
Élevage	11	Moulin.....	17
Enfants	40	Nourriture.....	17
Epha.....	12	Olive.....	19

Pain	20	Statère.....	28
Parfum	21	Sucre.....	28
Parure.....	21	Synagogue.....	68
Pêche.....	22	Talent	29
Population.....	61	Teinture	29
Prétoire.....	61	Temple	69
Prêtres	62	Tétradrachme	29
Province	62	Tissage	29
Publicain	64	Travail masculin.....	30
Rabbi.....	64	Travail féminin.....	31
Recensement.....	64	Tribut.....	70
Repas	25	Vêtement	31
Résidence.....	65	Vêtement masculin.....	32
Richesse.....	26	Vêtement prêtre.....	34
Royauté.....	65	Vêtement féminin.....	32
Samaritain.....	66	Vêtement grand prêtre.....	34
Sanhédrin.....	66	Veuve	49
Santé	48	Viande	35
Sea	27	Vigne	36
Sesterce.....	28	Village.....	37
Sicle	28	Ville.....	37
Sports.....	49	Vin.....	38
Stade	28	Voyage	50

Table des matières

AVANT-PROPOS ECONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIAL DU NOUVEAU TESTAMENT	3
GLOSSAIRE ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE	7
GLOSSAIRE SOCIAL DU NOUVEAU TESTAMENT	39
GLOSSAIRE POLITIQUE DES INSTITUTIONS	51
ANNEXES	71
Les mesures	71
Les mesures de capacité	71
Juives	71
Grecques	71
Romaines.....	72
Tableau des équivalences entre mesures de capacité juives.....	72
Les mesures de longueur	73
Juives	73
Grecques	73
Romaines.....	73
Tableau des équivalences entre mesures de longueur juives.....	74
Les mesures de poids	74
Juives	74
Grecques	74
Romaines.....	74
Tableau des équivalences entre mesures de poids	75
La fiscalité	76
Les monnaies	77
Le système monétaire romain établi par Auguste	77
Tableau des équivalences des monnaies romaines	78
Les systèmes monétaires de type grec au début de l'empire romain	78
Tableau des équivalences des monnaies de type grec	80
Tableau des équivalences approximatives entre les systèmes romains et grecs	80
Les monnaies provinciales dans l'Orient romain	81
BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE	85
LISTE DES ILLUSTRATIONS ET SCHÉMAS	87
INDEX ALPHABÉTIQUE	89
TABLE DES MATIÈRES	91

NOTES PERSONNELLES :